

MOTIONS ADOPTEES

- Arriver à l'égalité femmes-hommes par l'éducation
- Motion sur le projet de loi de traduction législative de l'ANI
- Motion d'étape relative aux projets de métropolisation et à l'équilibre des territoires
- Promouvoir la démocratie sociale
- Nucléaire ? Comment en sortir ?
- Agriculture et ruralité
- Motion relative au budget européen
- Promouvoir l'écologie politique lors des élections législatives partielles Hors-de-France
- ERSCIA une aberration économique et écologique au cœur du Morvan
- Pour une production et une consommation de viandes produites localement
- Mobilisation contre les dérives des grands stades, soutenons le sport amateur
- Motion d'urgence du Bureau Exécutif suite à la décision D13-03-04 du Conseil statutaire
- Modalités de calcul des cotisations des élu-e-s

Annexes

- Conférence de Bilan 2013. Document de cadrage Version de travail COP après la réunion du 10 mars 2013
- Avis de la commission « Economie : "Et si l'écologie était l'avenir de l'industrie ?" Pour une transition industrielle écologique créatrice d'emplois.



ARRIVER A L'EGALITE FEMMES-HOMMES PAR L'EDUCATION

Exposé des motifs

EELV demande une réforme radicale du système éducatif, créant les conditions d'un véritable "droit à l'**égalité des chances**" pour chacune et chacun des enfants de notre pays : au même titre que la lutte pour réduire les inégalités socio économiques et culturelles, celle menée contre les inégalités liées au sexe, revêt une importance majeure.¹ C'est l'objet de cette motion qui va suivre : de définir ses attendus et les conditions de sa mise en œuvre.

Les stéréotypes contribuent à maintenir le système de genre. Le genre est ici entendu au sens sociopolitique, c'est à dire la construction et la hiérarchisation des rôles féminin et masculin.

Les inégalités femmes-hommes sont présentes à tous les niveaux de la société, et pour toutes les classes sociales. Ces inégalités entraînent également une dévalorisation du féminin et une valorisation du masculin, à propos des rôles, caractères, ou autres. Aussi, éduquer de façon inégalitaire les filles et les garçons a non seulement des conséquences en termes d'estime de soi des filles, mais restreint l'épanouissement de tou-te-s, et entraîne des conséquences en termes de violences (plus souvent exprimée chez les garçons et intériorisée chez les filles).

Si certaines mesures coercitives telles que la parité imposée ou les quotas ont pu montrer leur efficacité, il est cependant nécessaire de prendre le problème à la base : par l'éducation dès le plus jeune âge. En effet, le lien de cause à effet entre les inégalités entre les femmes et les hommes et l'éducation que reçoivent les filles et les garçons ne semble pas évident. Il semble qu'il y a une réelle difficulté à désigner l'éducation comme LE moment de construction des inégalités futures.

Cette question a déjà été abondamment traitée, notamment dans plusieurs conventions depuis 1981, dont la plus aboutie est celle de 2000, la "Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif".

Dans tout le système éducatif, de la crèche à l'université, les comportements des professionnels sont conformes aux stéréotypes et reproduisent les inégalités, plutôt que d'assurer sa mission d'égalité sociale.

Tous les exemples qui suivent sont issus de la recherche universitaire sur le genre et servent de base aux politiques européennes et françaises.

Dès la grossesse, les attentes sont différentes pour les garçons et les filles. Un fœtus garçon remuant est perçu dynamique et de façon positive, alors qu'un fœtus fille remuant est perçu comme problématique et de façon négative.

¹ Les sorties précoces du système scolaire touchent davantage les garçons. Cf :

<http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>

Leurs pleurs sont interprétés différemment, et les personnes ne s'en occupent pas de la même manière. Les observations montrent que c'est la peur et la tristesse qui sont majoritairement cités pour interpréter les pleurs des filles. Elles sont davantage cajolées, rassurées, elles ont plus de contacts physiques et d'affection. En revanche, c'est de la vigueur et du caractère qui sont attribués aux bébés garçons. Quand ils ont un contact physique, c'est avec des stimulations motrices plus énergiques.

Les univers ludiques des filles et des garçons sont différents. Notamment, la vie familiale et domestique est centrale chez les filles alors qu'elle est totalement inexistante chez les garçons. A l'inverse, ce qui se rapporte à l'espace public et à l'exercice du pouvoir est central dans l'univers des garçons alors qu'il est inexistant dans celui des filles.

Dans les cours des écoles, les garçons occupent la majorité de l'espace avec les jeux de ballons et de bagarre, alors que les filles se retrouvent plus souvent sur les côtés, en périphérie.

Dans les salles de classe aussi, à tous les niveaux scolaires, les garçons occupent de façon générale les deux tiers de l'espace sonore, c'est-à-dire qu'ils bénéficient de deux fois plus d'interactions avec leurs enseignants et enseignantes que les filles.

En mathématiques, les enseignant-e-s interrogent plus souvent les garçons que les filles, les envoient plus souvent au tableau, et plus longtemps.

La nature des interactions est aussi différente : les enseignant-e-s encouragent davantage les garçons que les filles, les incitent plus souvent à approfondir leur réflexion, alors que les filles sont plus souvent sollicitées pour des rappels de connaissances.

Les enseignant-e-s n'expliquent pas de la même façon les performances des élèves : l'échec est attribué au manque de travail pour les garçons, et à un manque de capacités pour les filles. En cas de réussite c'est l'inverse : elle est attribuée aux capacités pour les garçons, au travail pour les filles.

Ainsi, parmi les élèves qui sont au dessus de la moyenne, seulement 53% des filles s'estiment capables de suivre un cursus scientifique alors que c'est le cas de 82 % des garçons. Les recherches sur l'orientation montrent que si les filles sont sous représentées dans les filières scientifiques, ça n'est pas en raison de moins bons résultats. C'est plutôt parce qu'elles ont intériorisé que les maths et les sciences, ça ne fait pas partie de leur rôle social. Les garçons eux désertent les filières dites 'féminines' de l'enseignement général et supérieur. En filière professionnelle ce phénomène est encore plus marqué, les classes sont très peu mixtes, les filles représentent presque la totalité des élèves dans les professions dites de 'service', et les garçons dans celles dites de 'production'.

Enfin, parce que l'accès des filles et des femmes aux droits essentiels, notamment à l'éducation, sont notre responsabilité collective planétaire et la condition et le moteur d'un développement durable mondial, les engagements des Objectifs du Millénaire du Développement qui le visent doivent être tenus par la France et l'UE, malgré la crise, comme le font la Grande-Bretagne et les pays nordiques. Après tant de retard, l'approche genrée, transversale à toute politique publique, doit devenir une réalité concrète en France, comme dans sa coopération et son Aide publique au développement.

Motion :

Europe Écologie Les Verts demande une réforme radicale du système éducatif pour prendre en compte les inégalités femmes-hommes, grâce à :

- Une information² destinée aux futurs parents qui intégrerait la thématique de l'égalité filles / garçons avec notamment les informations suivantes :
- La construction de genre est du domaine de l'acquis
- Les inégalités de genre restreignent les libertés de chacune et chacun
- Le partage des tâches est nécessaire pour l'équilibre du couple et contribue à une éducation égalitaire des enfants
- Une formation à l'égalité entre les sexes à tous les professionnels de l'éducation, y compris non enseignants, de la crèche à l'université et dans l'éducation populaire, à tous les échelons concernés (communes, département, régions, éducation nationale), pour une application dans les pratiques professionnelles et pédagogiques. Cette formation³ devra aborder la réalité des inégalités femmes-hommes, leur construction dans les différentes sphères éducatives, leurs liens avec les violences sexuelles, et les attitudes et outils pour y remédier.
- L'intégration dans les programmes éducatifs de la déconstruction des stéréotypes, de l'histoire de l'égalité femmes-hommes, une meilleure visibilité des femmes et plus globalement une éducation à l'égalité entre les sexes et contre la LGBT-phobie⁴
- La présence d'une personne référente pour les questions de discrimination (qui pourra être par exemple le ou la conseiller-ère d'éducation⁵), lorsqu'il n'y a pas de Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ou que celui-ci ne s'est pas saisi de la question...
- L'élargissement des compétences des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des conseillers d'orientation psychologues (COP) sur le sujet de l'égalité filles-garçons et des violences sexistes⁶
- La Mise en place systématique de groupe d'analyse des pratiques, y compris dans la formation permanente des personnels de l'éducation.
- La mise en place d'un label "livre non-sexiste" pour les manuels scolaires, qui permettra la prise en compte de l'égalité femmes-hommes lors des commandes publiques des collectivités territoriales. Ce label permettra par exemple de vérifier si les énoncés des exercices ne véhiculent pas des stéréotypes de genre.
- Une éducation positive à la sexualité dès le plus jeune âge, incluant le respect de soi

² Mesure peu efficace. Les informations obligatoires sont nombreuses. Il y a enfin une forme d'irréalisme des propositions pour certaines mères qui élèvent seules leurs enfants (et dans certains quartiers elles sont nombreuses). Mais des objets de travail peuvent être l'occasion d'en parler. Par exemple, les séjours collectifs (classes de découvertes) avec des tâches équivalentes pour les garçons et les filles dans la vie quotidienne.

³ Ce programme de formation est très descendant ou déductif. On sait par expérience qu'il peut être plus utile de partir d'analyses de pratiques et que le fait de faire intervenir des références professionnelles différentes complique la tâche.

⁴ Ce sujet ajouté pose problème. Pour déconstruire les représentations sur l'homophobie, c'est un autre objectif.

⁵ Ils croulent déjà sous les missions.

⁶ Pour des situations conflictuelles importantes, des intervenants extérieurs – en lien avec le projet d'établissement, celui du CESC – sont utiles. Par exemple, la pratique du théâtre de l'opprimé.

et de l'autre

- Favoriser la pratique mixte de tous les sports.
- Assurer une orientation scolaire et professionnelle égalitaire entre les filles et les garçons afin de favoriser l'élargissement des choix professionnels. Pour cela , il faut supprimer le poids des décisions d'orientations stéréotypées , subies par les élèves , en instaurant un système où ils puissent réellement décider du choix de leur formation . La liberté de choix est une des conditions indispensables à des orientation plus diversifiées et moins dépendantes du genre , à condition que l'information en amont ait été conduite objectivement et sans le biais de représentations caricaturales liées au sexe.
- Favoriser la mixité dans toutes les filières d'enseignement (par exemple, plus d'hommes en primaire et plus de femmes à l'université)
- Évaluer l'impact des politiques publiques, notamment d'éducation, sur les parents (par exemple : rythme scolaire, horaires d'ouverture des services municipaux)
- Favoriser la recherche sur le genre dans les pratiques éducatives
- Favoriser les projets avec les parents d'élèves et les syndicats pour relayer l'éducation non sexiste
- Mettre des budgets genrés sur tous les domaines de l'éducation, y compris l'éducation populaire (sport, loisirs, culture, art, science, ...)
- Sexuer les analyses des politiques publiques destinées à l'éducation afin de vérifier à quelle proportion de femmes et d'hommes elles profitent et sur quelles utilisations
- De plus, les termes "école maternelle" et "assistant-e maternel-le" devraient disparaître au profit, respectivement, de "école pré-élémentaire" et "assistant-e parental-e". En outre, ces mesures devront également concerner l'éducation populaire⁷.

Pour : 39 ; : contre : 4 ; abstentions : 18

Motion adoptée

⁷ L'éducation populaire ne se plie pas par définition à des injonctions venues d'en-haut fussent-elles écologistes...

MOTION SUR LE PROJET DE LOI DE TRADUCTION LEGISLATIVE DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (ANI) DU 11 JANVIER 2013

I Exposé des motifs

1. Introduction

L'accord national interprofessionnel « Pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » signé le 11 janvier dernier par trois organisations syndicales sur cinq (CFDT, CFTC, CFE-CGC) et des organisations représentant les employeurs, a donné lieu à un projet de loi de transposition dans le Code du Travail qui, une fois passé l'étape du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres, sera soumis prochainement au travail parlementaire en vue de sa discussion précédant son vote.

Comme cela a été acté dans la motion adoptée lors du conseil Fédéral de janvier, ce texte marque un nouveau départ en faveur de la Démocratie sociale et cette démarche nous paraît devoir être encouragée.

Mais comme souvent sur les questions d'ordre économique et social, le débat sur ce projet pourrait se réduire à l'opposition entre deux blocs irréductibles, ceux qui seraient partisans de son adoption pure et simple, afin de respecter la volonté des organisations qui « ont su prendre leurs responsabilités », et ceux qui seraient partisans d'un rejet abrupt de ce texte, en raison des « graves reculs sociaux et juridiques dont il est porteur ».

Cette motion a pour objet de proposer une troisième voie, plus ambitieuse, plus exigeante aussi, car elle vise par un examen minutieux du projet de loi à bâtir une position qui se veut vigilante et constructive.

Elle présente l'avantage aussi de ne pas se positionner par rapport à un « camp » - mais de travailler sur le fond du texte.

Dans cette perspective, nous avons choisi, tout autant, de respecter la volonté des signataires que d'écouter et de répondre aux principales critiques des non signataires de l'accord. Le corpus de règles définies dans la motion adoptée par ce Conseil fédéral sur la démocratie sociale permet à nos Parlementaires de défendre les amendements indispensables à l'amélioration du texte.

Il s'agit donc de passer d'un équilibre instable à un équilibre stable en sécurisant les avancées obtenues par les organisations signataires, et en introduisant les aménagements nécessaires pour les renforcer, en limitant les risques contenus dans certaines dispositions et en élargissant le champ des nouveaux droits. Nous observons d'ailleurs que c'est sur cette base que le gouvernement s'est positionné en corrigeant d'ores et déjà certains aspects de l'accord national dans la transposition législative qu'il propose au Parlement.

Le Conseil Fédéral rappelle les termes de la motion votée à l'unanimité lors de sa séance du 19 janvier 2013 :

"L'accord comprend certaines avancées (complémentaire santé, lutte contre le temps partiel subi, taxation des CDD) et il ouvre une perspective de relance de la négociation sociale; mais il est globalement déséquilibré. En effet, la flexibilité qu'il introduit n'est pas compensée par une sécurisation, un renforcement de la démocratie dans l'entreprise et une réforme des conditions de travail suffisants. Ce déséquilibre légitime l'intervention du parlement sur ce texte."

2. Examen du texte et modifications pour une dynamique conventionnelle mieux équilibrée entre salariés et employeurs

Le projet diffère du texte de l'accord.

D'une part l'Administration a procédé à un travail de cohérence avec le Code du Travail.

D'autre part, quatre points de l'ANI du 11/012013 ne nécessitaient pas de modification de la loi et donc ne figurent pas dans le projet :

- Le congé de formation individuel des CDD ;
- La préparation opérationnelle à l'emploi ;
- L'accès au logement avec l'aide d'Action Logement (1% patronal);
- L'amélioration de la sécurité juridique des relations du travail qui fait l'objet d'un Groupe de Travail ad hoc.

On notera également que diverses dispositions sont envisagées pour effet immédiat, tandis que d'autres établissent des dispositions nouvelles mais nécessitant des négociations (jusqu'à horizon 2016 pour application), qui en préciseront les conditions concrètes d'application (notamment en matière de couverture maladie complémentaire).

Quatre chapitres composent le Projet. Les trois premiers méritent un examen attentif et des propositions précises de modifications (voir la partie annexe de la motion) afin de préserver les principes essentiels qui fondent le Droit du Travail tout en respectant la volonté des signataires de modifier un certain nombre de pratiques « POUR UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL AU SERVICE DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DE LA SECURISATION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIES », selon le titre de l'accord.

De cet examen, il est possible de déterminer cinq groupes de propositions visant à donner un équilibre général au projet de loi sans remettre en cause l'esprit de l'Accord basé essentiellement sur la dynamisation du dialogue social à tous les niveaux de son expression.

En résumé, il s'agit de :

1 **Sécuriser les droits individuels des salariés** en particulier pour ce qui concerne les modifications affectant les limites à leur mobilité interne et externe, et donc leur contrat de travail, par un cadre conventionnel solide Le principe retenu sera d'encadrer des modifications du contrat de travail du salarié :

- par des accords majoritaires à 50% ;
- par l'intervention du CE et du CHSCT, dans leur agrément et leur suivi,
- par le principe du licenciement économique de ceux qui refuseront la modification de leur contrat de travail.

2 Conforter les Institutions Représentatives des Personnels dans leur rôle d'acteurs d'un dialogue social redynamisé par le projet de loi en complétant leurs moyens d'action tout en précisant les procédures de leur mise en œuvre.

D'abord, les accords pour l'emploi conduisant à des régressions momentanées mais fortes des conditions de travail et de rémunération pourraient être conclus par des salariés mandatés par des Confédérations syndicales. Le mandatement est à rejeter, la maturité syndicale reste seule en mesure de prendre de telle responsabilité.

Ensuite, la nouvelle information sur la stratégie de l'entreprise introduit la notion d'expertise payée en partie par le Comité d'Entreprise. Le principe est aussi bien en France qu'au sein de l'Union Européenne, le paiement intégral de l'expert par l'employeur. Il faut conserver l'intangibilité de ce principe sinon on introduit une discrimination entre CE riche et CE pauvre.

Enfin, l'avis d'un CE ou d'un CHSCT ne peut pas être considéré rendu au regard du seul respect d'un délai. La notion d'information suffisante délivrée par l'employeur doit au contraire être réaffirmée en la plaçant sous le contrôle du Juge.

3 Faire évoluer le cadre juridique des plans sociaux (PSE) mais en mesurant les dérives possibles d'un tel changement : déconsidérer l'Administration du Travail en l'asphyxiant, créer de nouveaux motifs de contentieux, réactiver la dérive du Droit Administratif, ranimer la contestation du Juge Administratif notamment par la CEDH.

4 Améliorer des dispositions nouvelles : préciser certaines dispositions nouvelles, renforcer leur dynamique.

Il s'agit principalement d'améliorer l'anticipation pour l'emploi, véritable outil de sa sécurisation pour les salariés.

D'une part, les sous-traitants devront être obligatoirement, et non selon une simple possibilité, être associés aux accords de Gestion prévisionnelle de l'emploi et de Compétences (GPEC) des donneurs d'ordre.

D'autre part, la GPEC dans les territoires constituera grâce à des dispositions spécifiques supplémentaires, un levier puissant de l'action pour l'emploi et de dialogue social de proximité.

5 Inciter à étudier l'impact des dispositions nouvelles :

- Créer un observatoire parlementaire de la mise en application de l'accord (suivi des dispositions législatives et conventionnelles et impact sur la sécurisation de l'emploi et la compétitivité).
- En matière de taxation des CDD par une évaluation de ses conséquences sur le travail précaire au bout d'un délai de 3 ans.

La faiblesse de la taxation des CD d'usage, l'exemption accordée à l'intérim semble vider d'une grande partie de sa substance cette nouvelle disposition. L'étude d'impact viendra confronter ces suppositions à la réalité des faits.

II Les engagements

Le Conseil Fédéral d'EELV a procédé à une lecture attentive de « l'accord interprofessionnel pour un nouveau modèle économique la sécurisation de l'emploi et la compétitivité des entreprises » et de sa transcription dans la loi. Cette lecture a pris en compte le contexte dans lequel la négociation et la signature de l'Accord sont intervenues. Premier pas pour un dialogue social responsable de part et d'autre, avancées pour un mieux disant social en matière de formation et de protection sociale, mais déséquilibre encore persistant dans les rapports entre le salarié et son employeur, telles sont les trois grandes caractéristiques de ce texte et du projet de sa traduction législative.

C'est ce déséquilibre source de problèmes pour les salariés dans leur vie professionnelle et personnelle et d'embrouillamini juridiques auxquels EELV veut contribuer à remédier par un travail parlementaire déterminé et vigilant. Nos amendements seront en adéquation avec l'esprit du texte : améliorer le dialogue social pour une démocratie sociale vivante et constructive.

Le Conseil Fédéral,

- réaffirme l'engagement d'EELV en faveur de la démocratie sociale et de la protection des salariés dans leur emploi et dans leurs conditions de travail ;
- rappelle qu'EELV inscrit ses relations et alliances avec les organisations syndicales dans une perspective de long terme appuyée sur la nécessaire reconstruction de la démocratie sociale et la perspective de la transformation écologique de la société ;
- considère que, si le projet de loi soumis au Parlement doit tenir compte du sens de la négociation, il est du devoir de la représentation nationale d'y apporter les modifications qui renforcent la protection des salariés et de leurs emplois, et au regard des engagements européens et internationaux de la France ;
- encourage les instances d'EELV à promouvoir les propositions faites pour que la Démocratie sociale soit respectée et que les principes du Droit du Travail continuent à protéger les salariés dans leur emploi et dans leurs conditions de travail ;
- invite les Parlementaires écologistes :
 - à poursuivre la démarche de concertation qu'ils ont initiée avec l'ensemble des parties prenantes, signataires ou non et à porter les améliorations de ce texte en faveur des salariés et des précaires ;
 - promouvoir et enrichir les propositions qui ont été faites au cours de l'examen détaillé du projet de loi jointes à cette motion.
 - à amender nécessairement par le travail parlementaire un texte trop déséquilibré et insuffisamment sécurisant pour les salariés les plus fragilisés par la crise, notamment sur les modalités de choix de la complémentaire santé, la représentativité dans les accords du maintien dans l'emploi, l'encadrement de la mobilité, la sécurisation du temps partiel, le juge judiciaire. Ces améliorations conditionneront le soutien d'EELV.
- prend date pour qu'au prochain conseil fédéral une analyse soit faite du suivi de l'accord.

Pour : 80
Contre : 5
Blancs : 15

TSVP

Annexe

L'ANI : ENJEUX ET LIMITES

Liminaires :

Avant d'analyser les éléments les plus problématiques de l'accord, il est nécessaire de replacer celui-ci dans un contexte plus général. En effet, l'erreur serait de limiter notre analyse au texte de l'ANI stricto sensu. Car l'accord d'aujourd'hui s'inscrit à l'intérieur d'un mouvement cohérent qui, au nom de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, fragilise le rapport salarial en déconstruisant progressivement des pans entiers du pacte fordiste. La déconstruction de notre modèle social se traduit par :

- - la précarisation des salariés et la baisse tendancielle des rémunérations
- - l'abandon de toute ambition en matière de RTT (depuis la crise de 2007, la France est le pays européen où le temps de travail a le moins baissé)
- - le recul, par palier, de l'âge de la retraite (qui n'en doutons pas fera partie des prochaines négociations sur le financement de la retraite)...

Ces derniers mois, autour du rapport Gallois, le débat a été dominé par la question de la compétitivité de notre appareil industriel. Dans ce débat, l'accent a été mis sur le coût du travail, jugé trop élevé dans notre pays. Aujourd'hui, le gouvernement soutient l'ANI que le MEDEF considère comme un bon accord car conduisant à des « modalités nouvelles et simples qui permettront **une adaptation rapide et sécurisée des entreprises aux évolutions de leur carnet de commandes et de la conjoncture** ». Tout cela fait système : baisse du coût du travail, flexibilité renforcée, remise en question du contrat de travail, inversion de la hiérarchie des normes, allongement du temps de travail... On se souvient d'ailleurs du Contrat Nouvelle Embauche (CNE) de 2005 ou de la Rupture Conventionnelle des CDI (RC) de 2008 qui poursuivaient des buts identiques : **faciliter et sécuriser juridiquement la rupture du contrat de travail** au nom de l'ajustement aux fluctuations du marché. Depuis des années, le patronat français (petit ou grand) considère que le manque de flexibilité du marché du travail péjore notre compétitivité-prix et freine la création d'emplois. « Nous avons besoin de flexibilité pour recréer des emplois » (L.Parisot). Or cette flexibilité externe existe déjà (voir les enquêtes de la DARES sur la nature des recrutements, la progression des CDD très courts, le recours massif à l'intérim, les multiples modalités de rupture des CDI, notamment l'explosion des ruptures conventionnelles qui sont loin de résulter d'une volonté "équilibrée" des parties inégales dans le contrat de travail,...). « *La France est l'un des pays européens qui a le plus recours aux contrats inférieurs à trois mois : ils concernent 5,8% des emplois* » (G.Duval), comme existent de nombreux dispositifs de flexibilité interne (annualisation du temps de travail, temps partiel).

C'est à partir de ce contexte général que *l'accord national interprofessionnel pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés* doit être analysé. Un contexte où il est rarement question de souffrance au travail, d'inégalités professionnelles, de pressions managériales...

1) L'ANI marque une étape dans la reconnaissance de la négociation collective et de la démocratie sociale ?

Nous ne partageons pas cette idée. Bien entendu, la négociation collective doit être privilégiée mais dans un cadre permettant l'expression des intérêts d'une majorité de salariés.

Or cet accord est aujourd'hui validé par 3 organisations syndicales ne représentant aux dernières élections prud'homales que 38,7% des salariés quand un accord national de cette importance (qui bouleverse une partie des équilibres contractuels) devrait être signé par une majorité incontestable. D'autre part, le rôle du parlement ne peut se limiter à traduire rigoureusement dans la loi, les termes d'un accord signé par quelques partenaires sociaux. En tant que garant de l'intérêt général le politique est fondé à pouvoir s'exprimer et modifier l'équilibre général, s'il le juge nécessaire. Car comme le souligne A.Supiot « Il faut se défaire des illusions du tout contractuel. Loin de désigner la victoire du contrat sur la loi, la contractualisation de la société est bien plutôt le symptôme de l'hybridation de la loi et du contrat et des *manières féodales de tisser le lien social* ».

2) L'ANI instaure de nouveaux droits aux salariés ?

En effet, l'extension de la couverture santé, les droits rechargeables à l'assurance-chômage, la majoration de la cotisation d'assurance chômage dans le cas des contrats courts afin de limiter leur utilisation, la création d'un compte individuel de formation, l'encadrement limité du temps partiel...représentent des avancées.

Pour autant certaines de ces avancées sont conditionnées à des négociations ultérieures :

- - comme pour l'article 3 (article 6 du projet de loi) sur les **droits rechargeables à l'assurance-chômage** dont la mise en œuvre interviendrait sous réserve de ne pas aggraver « le déséquilibre financier du régime d'assurance-chômage » et après que les paramètres de ces droits rechargeables aient été déterminés par la future convention assurance chômage à négocier courant 2013. Dès lors il y a un fort risque de voir les chômeurs et eux seuls mis à contribution pour financer cette mesure.
- - ou pour **la couverture santé** (article 1 du projet de loi) qui devrait être mise en place au plus tard avant le 1 janvier 2016.

Par ailleurs :

- - l'accord prévoit (article 18 du projet de loi) l'expérimentation dans trois secteurs et pour des entreprises de moins de 50 salariés, **du CDI intermittent**, sans obligation de conclure préalablement un accord collectif, avec un temps de travail annualisé (« le contrat indique, le cas échéant, que la rémunération versée mensuellement au salarié est indépendante de l'horaire réel effectué ») fixé par l'employeur et sans qu'aucune indemnité ne compense la précarité de ce type d'emploi. Il n'y a pas non plus de progrès dans la sécurisation de l'emploi car l'ANI ne prévoit aucune obligation de proposer un enchaînement de CDI entre plusieurs employeurs permettant de travailler plus longtemps dans l'année. Ni aucune obligation de négocier la mise en œuvre du CDI sur un bassin d'emploi, ce qui est pourtant un moyen efficace de faire émerger des offres non pourvues.
- - **l'encadrement du temps partiel** (article 8 du projet de loi) introduit une durée minimale d'activité de 24 heures par semaine, celle-ci pourra être lissée sur l'année au bon vouloir de l'employeur « ou, à l'équivalent mensuel de cette durée ou à l'équivalent calculé sur la période prévue par un accord collectif ». Et surtout l'ANI prévoit qu'une durée inférieure pourra être fixée dès lors que le salarié le demandera par écrit.

Conditionner une embauche à 16h hebdomadaire par exemple à la signature d'une telle demande sera donc possible.

- - pour **la couverture santé** (article 1 du projet de loi), la mesure devra faire l'objet de nouvelles négociations dans les branches avant le 1 juin 2013 : « La négociation porte notamment sur la définition du contenu et du niveau des garanties ainsi que la répartition de la charge des cotisations entre employeurs et employés ».
- - Enfin, pour **la majoration des contrats courts** (article 7 du projet de loi) , qui va dans le bon sens, on peut noter néanmoins que les majorations prévues sont très peu élevées et que les exemptions sont nombreuses, en particulier concernant le travail intérimaire qui pourra remplacer avantageusement les CDD courts. D'autre part, l'article 7 du projet de loi ne fait que poser le principe de la modulation sans précision sur le contenu.
- - La représentation des salariés aux CA des grandes entreprises fait figure de "fausse fenêtre" tant elle est limitée : le seuil est très élevé (+ 5000 salariés en France) et le pouvoir d'influence du seul élu du personnel (ou 2 si le CA a plus de 12 membres) sera inexistant. Rappelons qu'actuellement les Comités d'Entreprise des entreprises de + 50 salariés peuvent désigner 2 à 4 représentants au CA, certes avec un rôle consultatif. L'ANI n'enclenche là aucun seuil nouveau, sauf à la baisse pour la mise en œuvre concrète des droits dans les entreprises qui viennent d'élire des représentants du personnel et qui auront 1 an pour leur donner les informations utiles à leurs missions. Curieux pour des partisans du dialogue social !

3) L'ANI accorde plus de souplesse aux entreprises ?

Plusieurs articles marquent un net recul des protections du salarié :

- - art 15 portant sur la mobilité interne
- - art 18 consacré aux accords de maintien dans l'emploi
- - art 20 relatif au licenciement de 10 salariés et plus dans les entreprises de plus de 50 salariés

Avec l'**article 15** (article 10 du projet de loi), il s'agit d'instaurer une sorte de **mobilité forcée du salarié** dès lors que l'entreprise le décidera. Quand un salarié peut encore, aujourd'hui, refuser un changement important de ses conditions de travail ou de son lieu de travail (considéré comme une modification de son contrat de travail), avec l'ANI le refus de la mobilité par un salarié n'entraîne plus son licenciement économique mais un licenciement pour motif personnel. D'autre part, les limites fixées à la mobilité géographique ont disparu et les mesures d'accompagnement sont renvoyées à la négociation d'entreprise.

Avec l'**article 18** (article 12 du projet de loi), les accords compétitivité-emploi chers à Sarkozy deviennent des **accords de maintien de l'emploi**. La philosophie est la même : permettre aux entreprises traversant des difficultés conjoncturelles (dont on ne définit pas le sens) de modifier les durées du travail ou le montant des salaires en échange du maintien dans l'emploi. Si l'accord est signé par des organisations syndicales représentant plus de 50% des voix aux élections professionnelles, le salarié ne pourra pas refuser la modification de son contrat de travail (augmentation ou diminution de ses heures/réduction de son salaire). En cas de refus, son contrat est rompu et est considéré comme un licenciement individuel pour motif économique. Mais cette reconnaissance est immédiatement vidée de contenu puisque l'ANI supprime l'obligation de faire un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) au profit de vagues "mesures de reclassement" à

négozier dans l'accord. En contrepartie, « l'accord prévoit les conséquences d'une amélioration de la situation économique de l'entreprise sur la situation des salariés ».

Avec l'article 20 (article 13 du projet de loi), la **procédure de licenciement pour motif économique** est allégée (nombre et calendrier des réunions avec les IRP, liste des documents à produire, l'ordre des licenciements ou le contenu du PSE). L'employeur a le choix de chercher :

- - soit un accord collectif majoritaire
- - soit faire appel à **une procédure d'homologation administrative** via la Direccte qui dispose de 21 jours pour se prononcer. A défaut d'une réponse, la procédure est considérée homologuée. En donnant le pouvoir de contrôle à l'administration du travail, qui n'aura pas les moyens de l'exercer réellement dans le bref délai imparti, l'ANI organise la neutralisation du juge judiciaire, conformément aux vœux du Medef dont c'était l'une des toutes premières préoccupations (voir analyse du Syndicat de la Magistrature).

Avec ces trois articles, le patronat va disposer de moyens supplémentaires significatifs, lui permettant d'ajuster les effectifs ou l'organisation du travail comme bon lui semblera.

4) **Qu'en est-il des voies de contestation ou de recours possibles ?**

Depuis longtemps « ce qui gêne les employeurs, ce sont les procédures de licenciement économique qu'ils jugent trop longues et trop risquées juridiquement. C'est le seul point où il reste une rigidité sur le marché du travail français » (Alternatives économiques). Or avec l'ANI les voies de contestation sont réduites :

- l'article 26 (article 16 du projet de loi) prévoit que le délai de contestation d'un salarié à propos de l'exécution ou de la rupture de son contrat passe à 2 ans contre 5 ans aujourd'hui.
- l'employeur, nous l'avons vu, pourra imposer une réduction du temps de travail ou une diminution du salaire dans le cadre « d'accords de maintien dans l'emploi », et le refus du salarié entraînera son licenciement, dont le motif économique, présumé, ne pourra pas être contrôlé par le juge.
- l'article 25 (article 16 du projet de loi) tente d'orienter les salariés vers un système d'indemnisation forfaitaire en bureau de conciliation devant les prud'hommes afin de limiter les contestations au fond et de baisser fortement l'indemnisation dans de nombreux cas, moyennant une "garantie" d'obtenir une indemnité plus rapidement. Encore un progrès de la marchandisation des droits sociaux...

Rajoutons à cela, l'affaiblissement du rôle du Comité d'Entreprise (modalités d'information et de consultation, financement de 20% par le CE du coût d'une expertise) ou la décision de renvoyer à un examen plus approfondi, avec le concours des pouvoirs publics, la question des conséquences de la violation des règles de forme prévues par le Code du travail. Depuis des années, le patronat conteste qu'un salarié puisse obtenir une décision de justice favorable (indemnisation) pour une irrégularité de forme ou de procédure.

4) **L'ANI doit favoriser la création d'emploi ?**

Non, car rien n'indique une corrélation entre flexibilisation du marché du travail et niveau de l'emploi. Même l'OCDE, pourtant favorable aux thèses libérales, reconnaît que « les nombreuses évaluations auxquelles cette question a donné lieu, conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n'est pas toujours assurée » (OCDE). Ce qui est certain, par contre, c'est que la plupart des pays européens connaissent une montée de la précarité frappant

spécialement les jeunes et les femmes (80% des salariés à temps partiel sont des femmes, elles représentent 75% des bas salaires, leur taux d'indemnisation du chômage est inférieur à celui des hommes...). Cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les classes d'âge, qui devait être abordée par les négociateurs, n'a donné lieu à aucune discussion.

Conclusion : En l'état (mais difficile, après 4 mois de négociations "scénarisées", d'imaginer un retour vers un meilleur équilibre des termes de l'accord), l'ANI marque un recul du droit du travail censé protéger les salariés et pacifier les relations sociales consubstantiellement déséquilibrées. Il privilégie et favorise la négociation de branche et d'entreprise (CFDT??). Il participe de la doxa libérale qui préconise une simplification des procédures via la déréglementation. *« L'uniformité de statut du travailleur salarié a fait place à une individualisation toujours plus grande de sa condition juridique, compte tenu de la décentralisation des sources du droit (promotion du droit conventionnel, développement de la négociation d'entreprise...) » (A.Supiot).* Ainsi la multiplication des accords dérogatoires d'entreprise, qui se substituent à la réglementation étatique, montre que la négociation s'est déplacée du collectif vers l'individuel. Le privilège accordé à la négociation d'entreprise (contre la négociation de branche) conduit, dès lors, à une fragmentation des statuts et à la multiplication des situations particulières.

« Il n'a rien d'un compromis où seraient pris en compte les intérêts des salariéEs » (Fondation Copernic). Dans un contexte particulièrement défavorable aux salariés, il va faciliter les licenciements, augmenter la pression sur les salariés, réduire leurs capacités de résistance ou de contestation devant le juge. Au final, c'est un accord déséquilibré qui réduit considérablement le contrôle du juge sur l'exécution et la rupture du contrat de travail, qui accorde plus de souplesse aux entreprises sans réellement sécuriser l'emploi. Beaucoup de flexibilité d'un côté, en échange de quelques garanties pour le salarié qui sort. « Nombre des prétendus droits nouveaux obtenus par les salariés (...) apparaissent à l'analyse n'être que la faible contrepartie de leur renonciation à défendre la cause de l'emploi » (D.Meda).

Bref le verre est aux 3/4 vide. Il revient aux parlementaires, garants de l'intérêt général et des équilibres sociaux parfois négligés par les intérêts particuliers, de le remplir !

PROMOUVOIR LA DEMOCRATIE SOCIALE

Exposé des motifs :

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier dernier, sur la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels, et le projet de loi le traduisant dans le Code du travail, ont relancé le débat de la place de la démocratie sociale par rapport à la démocratie politique et parlementaire.

Au-delà du contenu de cet accord, lequel sera examiné dans une autre motion, c'est toute la question du rôle et du poids de la négociation collective qui est en jeu et, plus fondamentalement, celle de la syndicalisation et du rapport des forces sociales.

En France contrairement aux pays d'Europe du Nord, la primauté de la Loi et de la réglementation pour produire du droit, ont parfois relégué au second plan le rôle de la négociation collective.

Cette particularité s'explique par des facteurs historiques variés : patronat refusant le dialogue social, représentativité limitée des organisations syndicales...

Malgré cela la négociation sociale en entreprise (depuis les lois Auroux de 1982) et dans les branches professionnelles ou en interprofessionnel fonctionne, des milliers d'accords étant signés tous les ans. Même les lois Aubry sur la RTT ont d'ailleurs renvoyé systématiquement à la négociation, contrairement à la désinformation courante de la droite et du medef.

Mais la situation la plus caricaturale de ce point de vue a probablement été atteinte avec le gouvernement précédent qui, à de nombreuses reprises, a laissé patronat et syndicats négocier « pour du beurre », puis a sifflé la fin de la récréation en rameutant à la rescousse son camp politique pour refaire entièrement la copie des partenaires sociaux.

Cette façon de procéder est infantilisante. Et catastrophique pour la crédibilité et l'attractivité des corps intermédiaires. C'est d'ailleurs là un point de clivage entre la gauche et la droite : Nicolas Sarkozy et l'UMP ont toujours considéré que la modernisation de la France passait par l'affaiblissement de ces corps intermédiaires.

EELV estime au contraire que leur renforcement est l'une des clés de toute réforme économique et sociale. Comme l'écrit Guillaume Duval, le rédacteur en chef d'Alternatives économiques, « *La capacité à faire évoluer le droit du travail et la protection sociale de façon négociée entre patronat et syndicats est incontestablement une des caractéristiques majeures des pays qui se sortent le moins mal des crises à répétition qu'engendrent une mondialisation et une construction européenne insuffisamment régulées, notamment au plan social.* »

Cette motion est donc l'occasion de rappeler les engagements des écologistes devant les Françaises et les Français lors des dernières échéances électorales et de **réaffirmer notre volonté d'instaurer une véritable démocratie sociale en redonnant du pouvoir d'agir aux salariés, individuels et collectifs.**

Le président de la République a fait campagne – avec le soutien des écologistes sur cette partie du programme - précisément sur sa volonté de rupture avec le Sarkozisme et la mise à mal des corps intermédiaires. Il avait annoncé que, dès son élection, il organiserait une grande conférence sociale du 9 juillet dernier pour lancer un certain nombre de chantiers ouverts à la négociation collective : égalité professionnelle, qualité de vie au travail, institutions représentatives du

personnel, sécurisation de l'emploi... Au total, neuf chantiers sont ainsi en discussion avec les partenaires sociaux et devraient au cours des prochains mois déboucher sur des projets de textes législatifs ou réglementaires.

Il convient donc que notre parti adopte des principes clairs et pérennes de conduite si l'on ne veut pas, en prévision des futurs passages devant le parlement de ces textes issus de la négociation collective interprofessionnelle, donner une image brouillonne ou, pire, méprisante à l'égard des organisations syndicales, par rapport à l'un des fondamentaux de notre parti : notre volonté de renforcer la démocratie sociale.

Enfin, il nous paraît nécessaire d'afficher une ambition plus forte que celle du gouvernement sur **la question du travail, et pas seulement celle de l'emploi.**

Pour cela, cette motion est l'occasion de choisir des thèmes forts sur lesquels EELV doit servir d'aiguillon de la majorité.

Les engagements

1) EELV réaffirme sa volonté de promouvoir une véritable démocratie sociale en France, passant notamment par la reconnaissance de la capacité de la négociation collective à produire du droit social. Cela signifie que le parlement respecte la volonté exprimée par les partenaires sociaux dès lors qu'elle est représentative d'une majorité de salariés et d'employeurs

2) La motion se propose au CF d'adopter le corpus de règles suivantes :

2-1) dès lors qu'un texte modifiant le Code du travail est soumis au parlement, transposant un ANI signé par des organisations représentant une majorité de salariés et d'employeurs, EELV et ses parlementaires soutiennent ce texte, sauf s'il contient des dispositions remettant en cause des règles fondamentales touchant au socle de garanties sociales définies au niveau européen, à l'ordre public social, à la santé et à la sécurité des travailleurs, aux droits fondamentaux du citoyen. Pour les accords non majoritaires, EELV et ses parlementaires sont fondés à amender le texte en étant à l'écoute des propositions de toutes les organisations de salariés ou d'acteurs sociaux .

2-2) Pour chaque texte voté modifiant le Code du travail, une évaluation de son efficacité par rapport aux objectifs énoncés devra être faite, au niveau du parti et/ou des parlementaires écologistes afin de proposer d'éventuelles corrections. Il s'agit d'une évolution importante : se donner des moyens de contrôle de l'application des lois. Ce principe d'évaluation doit s'exercer de façon continue, permanente, indépendante et contradictoire, avec des rendez-vous réguliers.

3) Le Conseil fédéral réaffirme sa volonté de créer les conditions pour que les salariés du secteur privé et les agents des trois fonctions publiques retrouvent un travail de qualité, facteur de bien-être et d'épanouissement.

EELV met en garde contre la négociation ramenée au niveau de l'entreprise, qui du fait de la concurrence entre entreprises, peut être synonyme de course au moins disant social. Aujourd'hui, le niveau de la branche est préférable pour une négociation sociale porteuse d'avancées partagées, sachant que d'autres niveaux permettant des échanges de vues devraient être mieux promus (territoires) ou même imaginés (comités de filières).

Pour cela, le Conseil Fédéral mandate ses instances et ses parlementaires à prendre des initiatives avec les organisations syndicales dans trois directions :

- la restauration de la légitimité syndicale dans l'entreprise en prenant en compte qu'aujourd'hui le rapport de force est souvent déséquilibré, c'est une condition indispensable pour valoriser le dialogue au niveau de l'entreprise et accepter que des accords d'entreprise se substituent, à la loi : régime de protection amélioré des militants syndicaux, réflexion à pousser sur les outils permettant (comme en Europe du Nord) d'avoir une meilleure adhésion aux syndicats (cotisations prélevées à la source, offres de services associés, bénéfice de certaines clauses négociées réservées aux adhérents, ...),
- la réactivation du droit à l'expression directe et collective sur les alternatives économiques portées par les salariés, le contenu du travail et les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail,
- le renforcement du pouvoir des IRP, notamment en matière de contrôle économique des entreprises, de prise en compte de leurs propositions en matière économique, et de prévention des risques professionnels (formation syndicale suffisante et obligatoire, informations, droits nouveaux donnant une réelle capacité de négociation.

Pour : 57 ; Contre : 9 ; Blancs : 4.

MOTION D'ETAPE

RELATIVE AUX PROJETS DE METROPOLISATION ET A L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES

*proposée au Conseil Fédéral par le Bureau exécutif
du samedi 23 mars 2013*

Exposé des motifs

Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique affirme et renforce l'existence de métropoles, dans la suite de la réforme des collectivités territoriales de 2010.

En confirmant et développant cet échelon sans renforcer vraiment les capacités des régions et intercommunalités, le projet de loi s'ancre dans la vision discutable selon laquelle le dynamisme économique supposé des territoires les plus riches tire spontanément l'ensemble du pays vers la prospérité.

Fondé sur une représentation unilatérale du leadership absolu des pôles économiques les plus compétitifs, il donne de fait un blanc-seing aux centres au détriment des périphéries, il fait courir le risque d'un effort centré sur les grands projets de prestige des villes-cœur qui cumulent emplois et richesses.

Il conforte la vision qui fait des autres territoires et en particulier des villes moyennes de simples pôles de main d'œuvre, il renforce l'hypothèse de la spécialisation territoriale sans traiter ni des problèmes de surconsommation d'espaces ni de l'accroissement des déplacements contraints.

La concentration excessive des pouvoirs sur les métropoles ne permettra pas de traiter de façon satisfaisante les inégalités territoriales, elle s'effectuera en fin de compte au détriment des territoires ruraux, des banlieues, des bourgs et des villes de taille moyenne.

De fait, elle ressort d'une vision passéiste des conditions mêmes de production de la richesse et ignore les mutations indispensables dans le contexte de la transition écologique.

Elle sous-estime l'évolution prévisible des fonctions fondamentales des espaces ruraux, au plan énergétique, alimentaire, environnemental, social, économique, par exemple en matière d'éco matériaux et d'écologie industrielle.

Elle ne voit pas comment se redistribuent les fonctions productives et les interdépendances contemporaines entre la ville et campagne.

Le projet de loi ajoute du coup un échelon dans le mille-feuille institutionnel sans clarification démocratique puisque le mode d'élection au suffrage universel direct n'est pas prévu dans l'immédiat.

Il rend encore plus confuse l'action publique, au risque de susciter encore davantage de rejet de la part des citoyens, ainsi éloignés de la représentation et des espaces de régulation et de contrôle possible des politiques publiques.

Les commissions, la convention nationale de Grenoble « Territoire solidaires, espaces d'innovation » constituent des bons moments pour approfondir la question de la métropolisation au regard d'une part des enjeux institutionnels portés par le projet de loi d'autre part de la question de l'équité entre les territoires et de la vision globale d'un aménagement du territoire ayant l'ambition de réduire l'empreinte écologique, de réduire les inégalités par un meilleur accès au service public.

Aussi, s'il apparaît opportun d'acter dès à présent le positionnement d'EELV sur la question de la métropolisation, il est pertinent d'enrichir collectivement les travaux pour aboutir à une version détaillée de la position du Conseil Fédéral lors de sa prochaine session.

En conséquence la présente motion constitue un point d'étape pour acter ensemble la position d'EELV sur la question de la métropolisation et engager la poursuite de la réflexion et de propositions spécifiques.

Motion :

Le Conseil Fédéral d'EELV réuni les 23 et 24 mars

- **Affirme son désaccord devant l'instauration d'un échelon métropolitain qui ne s'accompagnerait d'aucun renforcement significatif de l'échelon régional ni d'aucune avancée démocratique quant à la participation des citoyens.**
- **soutient une dynamique d'égalité des territoires fondée sur la prééminence de l'échelon régional dans la conduite des politiques publiques, en lien avec des échelons de proximité déterminés par les bassins de vie reconnus par les habitants et les élus ;**
- **Appuie d'ores et déjà les efforts des associations et organisations d'élus et de développement local pour renforcer l'intervention du Haut conseil des territoires ainsi que la conférence territoriale des exécutifs , afin de contrebalancer les effets négatifs qu'aurait un accroissement du pouvoir des métropoles ;**
- **Demande que soit élaboré un document de synthèse sur la position d'EELV incluant notamment les débats de la convention nationale de Grenoble « Territoire solidaires, espaces d'innovation » et ceux des commissions concernées ;**
- **Décide que le sujet de la métropolisation sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Fédéral suivant.**

Pour : 51 ; contre : 4 ; blancs : 10

NUCLEAIRE ? EN SORTIR COMMENT ?

Attendus :

En tant que partie prenante minoritaire de la majorité présidentielle, il faut rappeler que l'objectif de sortir du nucléaire civil et militaire est pour les écologistes un principe fondamental dont l'application pratique ne saurait tolérer le moindre retard. Nous devons mettre tout notre poids politique à combattre le lobby nucléaire afin d'éviter à la population française et européenne de subir les conséquences gravissimes d'un accident nucléaire. Nous savons depuis Fukushima que la meilleure technicité peut être prise en défaut. Il n'y a pas de risque zéro.

La sécurité nucléaire à court, moyen et long terme doit être réévaluée d'urgence car, si les centrales qui fonctionnent sont dangereuses, celles qui sont arrêtées le sont encore et il convient de prendre toutes les dispositions pratiques et organisationnelles pour "gérer" la période de décroissance nucléaire et sa suite!

La politique de sortie du nucléaire par fermeture successive de centrales. a été actée dans l'accord de mandature EELV/PS et sur lequel nous ne transigerons pas. Mais pour EELV, l'objectif final n'est pas un mix dans lequel le nucléaire aurait une part limitée mais bien l'éradication totale de cette filière, à terme, pour laquelle nous avons commencé le compte à rebours.

La question du rythme de fermeture des réacteurs est indissolublement liée aux économies d'électricité et au déploiement des productions alternatives d'électricité. Chaque bâtiment isolé, chaque transfert d'énergie hors électricité, chaque nouvelle éolienne, chaque nouvelle toiture solaire, sont autant de pas vers la fermeture des réacteurs un par un. Nous prôtons une politique performancielle, pas une politique de pénurie. Rendre les centrales nucléaires inutiles et faire découler leur fermeture de la surcapacité constatée, voilà la méthode. La proclamation de pourcentage et de dates n'a de sens que si l'économie et le remplacement sont au rendez-vous

Il faut cesser de tergiverser sur le financement de la transition énergétique, avec notamment une taxe spécifique sur l'énergie nucléaire (produite sur le sol national ou importée!) entièrement consacrée prioritairement au financement de la sécurité nucléaire et ensuite à celle des "produits radioactifs" (alias "déchets"): rattraper le prix de revient réel de l'électricité nucléaire dans le mix énergétique français accélèrera la percée des énergies renouvelables qui ne devront plus faire face au dumping de l'électricité nucléaire. La hausse des tarifs de vente de l'électricité devra être un levier pour forcer la transition, sans prendre en otage les utilisateurs forcés.

Cette politique doit mobiliser tous les moyens, tous les leviers dont nous disposons. Notre participation au gouvernement nous impose une obligation de résultat dans les ministères dont nous avons la charge et notre représentation parlementaire significative nous impose une obligation d'initiative, législative et réglementaire.

Motion :

À l'heure du débat national sur la transition énergétique, le conseil fédéral de EELV réunit les 23 et 24 Mars 2013

- **Réaffirme que, concernant l'énergie nucléaire, son objectif politique est la reconversion totale de cette filière, pour laquelle nous avons commencé le compte à rebours.**

- **Cet objectif est indissolublement lié à une double politique d'économie d'électricité et de production à partir d'énergie renouvelable. Il invite la coopérative, les militants et les responsables élus, conscients de cet objectif, face au lobby nucléaire, à soutenir, partout en France, les actions associatives contre l'oubli de ce risque majeur permanent et le mythe d'une énergie décarbonée.**
- **décide de coordonner l'action politique dans les différents domaines impliqués dans la question énergétique, avec les forces politiques et sociales disponibles sur cet objectif. Il s'agit d'obtenir des avancées significatives**

Pour : beaucoup ; contre : 0 ; blancs : 9.

AGRICULTURE ET RURALITE

Motion de la commission Agriculture et ruralité

Exposé des motifs :

Notre agriculture est dans une impasse. Une grande partie des agriculteurs le vit au quotidien et nombre d'entre eux sombrent dans le désespoir. Les solutions que proposent le syndicalisme agricole majoritaire ne conduisent qu'à aggraver cette situation. Ce qui nous a menés dans l'impasse actuelle ne peut plus durer : la fuite en avant vers toujours plus, qui se traduit surtout par toujours plus de scandales sanitaires, de pollutions, de circuits agro-alimentaires douteux, de destruction d'emplois, d'aides injustement réparties, de disparition de la biodiversité et notamment des abeilles, de farines animales menaçantes, d'OGM, de gaspillage alimentaire, d'élevage industriel hors sol... Cela avec le soutien de fonds publics !

La situation actuelle commande que notre Parti se rassemble afin de peser pour une transition vers un autre modèle agricole. L'écologie, loin d'être l'ennemi « punitif » que caricaturent encore certains responsables agricoles, est au contraire sinon toute la solution, en tous cas le chemin, et ne peut pas se borner à un maquillage vert. Le chemin que nous proposons est un chemin d'expériences et d'espoir avec des enjeux et des perspectives claires pour les agriculteurs, mais aussi pour nos territoires, pour l'agro-alimentaire, pour l'activité et l'emploi, pour la nature enfin, que nous avons bien abîmée depuis 60 ans d'agriculture industrielle... et dont nous avons besoin pour vivre !

Il ne s'agit pas de gagner ou produire plus, mais de *vivre mieux*. Retrouver la fierté de son métier, essentiel pour chacun et pour l'humanité, la fierté et la qualité de beaux produits, de territoires vivants et porteurs de projets. Que chaque pays ou région du monde puisse nourrir sa population, que les animaux ne soient plus élevés dans la souffrance, que les espèces et les ressources naturelles soient préservées, que cessent les pollutions du milieu.

L'avenir de notre agriculture ne peut plus être dictée par le seul Marché international, la compétitivité et l'agro-business. Cette activité vitale a d'abord pour priorités de produire une alimentation saine dans un territoire préservé que les emplois agricoles font vivre. Il faut permettre aux peuples de se nourrir, mais aussi arrêter d'importer la misère avec les agro-carburants ou le soja OGM. Il faut que la réforme de la Politique Agricole Commune soit plus ambitieuse. Il faut mettre fin à une cogestion malsaine qui profite aux gros propriétaires au détriment des plus modestes, réinstaller des agriculteurs et créer de l'emploi en agriculture au lieu d'agrandir les exploitations, changer les priorités de recherche et d'enseignement. Il faut enfin réconcilier la ville et la campagne, les agriculteurs et le milieu rural dans des territoires vivants.

Un livre vert des écologistes, fruit d'années de travail collectif associant paysans, élus, têtes de réseau, citoyens, institutionnels, chercheurs, sympathisants..., a été présenté officiellement le 14 février et propose de nombreuses mesures concrètes. Ces mesures se situent dans la continuité du programme porté lors des présidentielles et des législatives de 2012. Il s'agit de porter un nouveau pacte entre agriculture et société.

Dans la perspective de la loi d'Avenir que le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll envisage de présenter au parlement d'ici la fin de l'année, nous avons les moyens de faire connaître nos propositions, d'expliquer notre vision, de la faire partager.

Motion :

Le Conseil Fédéral d'EELV :

S'inquiète de la tournure des négociations sur la réforme de la PAC et de la volonté des acteurs économiques d'engager une autre étape dans la restructuration des productions en crise, sans concertation avec la société, dans le sens d'une agriculture qui licencie, pollue, simplifie ses pratiques, se concentre, utilise toujours plus d'énergie, de farines animales, de semences standardisées... Et, considérant l'agriculture comme un enjeu majeur de l'écologie, appelle de ses vœux un changement d'ampleur vers une agro écologie qui ne soit pas seulement périphérique mais la plus généralisée possible, à travers un nouveau pacte entre agriculture et société.

Prend acte

- de la mise en discussion prochaine au parlement de la loi d'Avenir pour l'agriculture et appelle le gouvernement à proposer un projet de loi ambitieux, intégrant les propositions du livre vert des écologistes sur l'agriculture.
- de la préparation d'une Loi cadre sur la biodiversité. Il appelle le gouvernement à enfin créer les conditions institutionnelles, budgétaires et fiscales permettant le respect de la biodiversité dans la politique agricole mais aussi dans les autres politiques sectorielles, notamment celles de l'alimentation et de la forêt.
- de l'opportunité de notre présence au gouvernement, des négociations de la PAC en cours et de la préparation de deux lois cadres dans les domaines de l'agriculture et de la biodiversité, qui constituent une opportunité pour conduire la nécessaire transition écologique vers un autre modèle agricole.
- Appelle l'ensemble du parti Europe Ecologie Les Verts à se mobiliser dès à présent et au moins jusqu'à la fin de la discussion de ces lois. Le Conseil Fédéral appelle à l'engagement d'une vaste campagne pour porter nos idées.
- Demande aux élus écologistes de prendre la mesure des propositions faites, qui touchent de nombreux projets de loi à venir (décentralisation, loi d'avenir, logement/foncier, eau, enseignement & recherche, loi de finances notamment fiscalité écologique...), de les promouvoir et contribuer à les faire adopter.
- Mandate le Bureau Exécutif pour coordonner, avec l'appui de la Commission Agriculture & ruralité et des autres commissions concernées, la mobilisation du parti.
- Demande aux Bureaux Exécutifs Régionaux d'organiser des évènements régionaux sur la base du livre vert sur l'agriculture et d'assurer un appui aux groupes locaux. Appelle les groupes locaux à se mobiliser pleinement par l'organisation d'évènements, de tractages et d'affichage.
- Appelle à la coordination étroite entre les trois niveaux : local, régional et national. - Appelle également à une mobilisation numérique pour mener campagne sur internet et sur les réseaux sociaux.

Adoptée à l'unanimité

MOTION RELATIVE AU BUDGET EUROPEEN

Exposé des motifs :

Le 7 février dernier, les eurodéputés Europe Ecologie – Les Verts publiaient une tribune intitulée « Donnons-nous les moyens d'une Europe politique », dans laquelle ils exprimaient leur déception et leur refus du budget européen issu du compromis proposé par Herman Van Rompuy. Ils évoquaient un budget « conservateur en volume, en priorités et en contenu, totalement inadapté à la situation économique et politique actuelle ». Ce budget, objet d'un compromis entre les Etats, a donc été en partie négocié par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Sous la pression d'un axe conservateur et austéritaire anglo-allemand, et face à une majorité de gouvernements de droite en Europe, la France n'a pas été en capacité de renverser la tendance.

Parce qu'ils restent convaincus que la sortie de crise ne peut se faire que par l'Europe, les écologistes ne peuvent accepter un budget en baisse de près de 3,5%, avec un Cadre Financier Pluriannuel qui fixe autour de 960 milliards d'euros les investissements européens des 7 prochaines années, soit moins de 1% de la richesse européenne, et bien en deçà de ce que proposait la Commission, déjà insatisfaisant. Au contraire, nous soutenons le renforcement des compétences de l'Union européenne, la création de ressources propres, et la souveraineté des peuples européens unis, contre des Etats membres prisonniers de leur cadre national.

Plus d'ambitions pour l'Union européenne

L'intérêt communautaire n'est pas un jeu à somme nulle pour équilibrer des intérêts nationaux contradictoires. C'est un intérêt général qui dépasse les intérêts particuliers. En tant que membre fondateur et pivot de l'Union européenne, la France aurait dû prendre la tête de cette ambition communautaire, alors même que l'horizon communautaire est le seul à même de répondre aux défis posés par une crise mondialisée. Le pari du gouvernement était risqué et faussait le jeu dès le départ : ce n'est qu'en réclamant avec force un budget et une ambition plus forte pour l'Europe que nous aurions pu parvenir à un vrai "bon compromis".

Résultat, la politique régionale souffrira d'une perte de 7 milliards d'euros d'abondement, alors qu'elle est la plus à même de redynamiser nos régions et réduire les disparités entre régions européennes. La compétitivité européenne ne pourra être obtenue que dans le cadre d'un investissement équilibré sur le territoire de l'Union. De plus, les fonds de cohésion sont désormais liés au principe de macro-conditionnalité : l'octroi des fonds dépendra directement du respect ou non par l'Etat membre du Pacte de stabilité budgétaire... : on fait porter aux régions les « erreurs » des Etats !

Il aurait fallu plus et mieux investir dans les domaines stratégiques de l'Union, comme la recherche, les investissements dans les infrastructures permettant d'accroître l'interconnexion en Europe, la jeunesse (à cet égard, l'enveloppe de 6 milliards d'euros dégagé pour l'emploi des jeunes est un bon signe mais ne bénéficieraient qu'aux régions où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25% alors que nous comptons près de 5,5 millions de jeunes chômeurs dans l'Union) ; ces mêmes domaines qui ont le plus fait les frais des coupes budgétaires réalisées. Le

budget dédié à ERASMUS, un des programmes les plus populaires de l'UE reste loin des attentes des étudiants européens.

Par un jeu comptable, la Commission, le Conseil et Van Rompuy laissent croire que les dépenses d'avenir ont augmenté : la rubrique voit son financement en termes réels augmenter de 37 % à 125,7 milliards d'euros avec la stratégie Horizon 2020 qui passe de 55 à 70 milliards, mais on y intègre le CIP (compétitivité et innovation) qui semble remplacer COSME, le programme d'investissement pour les PME (qui était auparavant de 11 milliards) ; d'autres programmes ont eux aussi disparu des tableaux...

On constate la chute de 11 % soit 47,5 milliards d'euros des dépenses agricoles sans aucune réduction des inégalités, des aberrations et des abus de paiements. Le gouvernement français a également baissé les bras sur le verdissement de la PAC, qui faisait pourtant l'objet de la fierté des élus socialistes de la commission agriculture du Parlement européen... et était le signe d'une prise de conscience essentielle. Enfin, si cette coupe ne touche que peu l'agro-industrie française, cela signifie que les exploitations ailleurs en Europe souffriront quant à elles de larges pertes d'investissement. Nouvelle illustration des égoïsmes européens.

Enfin, la coupe franche effectuée dans le budget de solidarité de 2,1 milliards d'euros (contre 3,5 actuellement et 2,5 dans le projet présenté par la Commission) pour fournir des denrées alimentaires aux plus démunis est une annonce de très mauvaise augure et un vrai recul d'une solidarité au sein du peuple européen, sacrifiant les plus faibles sur l'autel de l'austérité. De même que le sont la chute des budgets pour l'aide au développement au sein du budget, et du FED, bien que hors budget...

Enfin, nous ne pouvons nous satisfaire, au delà de la quantité, de la qualité du budget de l'Union. Sur la PAC comme sur les fonds régionaux, nous assistons à une véritable renationalisation des dépenses. Face aux réticences croissantes des Etats à investir dans l'Union européenne, nous assistons au développement du co-financement, allant parfois jusqu'au 50/50. Sur le développement rural par exemple, les fonds alloués à la France ne pourront financer des projets que dans ce cadre si peu communautaire.

La construction européenne est une promesse de paix et prospérité partagées, vérifiée dans les faits dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. Plutôt que de renier ces avancées, les Etats devraient au contraire apprendre de leur passé que l'investissement dans l'Union a toujours vaincu le décrochage économique. Alors que la crise et le chômage s'accroissent partout en Europe (12 pays en récession en 2012 ; -22,4 % de la richesse grecque depuis 2005), les Etats sabrent dans son budget de l'Union qui continue malgré tout de financer des mégaprojets tels que la LGV Lyon-Turin ou ITER. Les présidents des 4 groupes parlementaires l'ont d'ailleurs souligné : « Cet accord ne renforcera pas la compétitivité de l'Union européenne. » Soit, moins de compétitivité, moins de solidarité, moins d'écologie. Le budget sera présenté de nouveau en juillet au Parlement européen. En cas de non-accord, les plafonds de 2013 (non pas le budget annuel) seront prolongés jusqu'à adoption d'un nouveau CFP, et augmentés de 2 % par an pour tenir compte de l'inflation et s'adapter aux traités d'adhésion déjà négociés. Il n'y aurait plus de base légale pour la plupart des programmes pluriannuels. Sans budget, la Commission élue en 2014 n'aurait de fait aucun pouvoir politique...

L'usage des fonds européens : un autre défi pour les égoïsmes nationaux

Au niveau national également, l'idée d'Europe perd du terrain. Même si en vertu de la subsidiarité, les Etats membres sont libres d'organiser la gestion des fonds comme ils le souhaitent, le mouvement historique est celui d'une dévolution aux régions.

Or le projet de loi Lebranchu et les récentes déclarations du gouvernement indiquent que nous n'irons pas vers une gestion purement régionale des fonds mais vers une cogestion au cas par cas des projets à financer. Ces financements pourraient être alloués à des projets nationaux, ou au financement des projets gouvernementaux pour lesquels les fonds manquent, telle que par exemple la politique sociale. Une politique de replâtrage. Des pans entiers de la politique régionale européenne seraient renationalisés ainsi : politique de la ville, énergie, lutte contre le changement climatique et peut-être même le transport... Quant aux emplois d'avenir, ils devraient être financés en partie par le Fonds social européen. On est donc bien loin de l'idéal de l'Europe des territoires.

Quant au projet ITER, il est le seul des grands projets financés par l'Union européenne qui ne subisse pas de coupe... le financement européen s'élèvera à 2,707 millions d'euros sur la période 2014-2020.

Motion :

Le Conseil fédéral d'Europe Ecologie – Les Verts : ;

- **souhaite que la France repense l'ensemble de sa politique européenne pour retrouver un rôle de moteur de la construction européenne, et pour cela appelle le président de la République et le gouvernement à réaffirmer avec force l'engagement européen de la France et à en donner les preuves tangibles ;**
- **affirme son opposition à un budget en baisse de l'Union européenne et soutient le combat mené par ses eurodéputés pour un budget cohérent et doté de ressources propres ; rappelle à ce propos que les ressources propres sont exigées par le Traité ;**
- **demande à l'ensemble des eurodéputés français, quelque que soit leur sensibilité, de rejeter lors du vote au Parlement européen, ce projet de budget, conformément aux termes de la déclaration commune PPE-ALDE-S&D-Verts au lendemain du Conseil ;**
- **salue les 506 députés européens qui ont exprimé leur rejet des conclusions du conseil le 12 mars 2013 en session plénière et les encourage à maintenir ce front uni ;**
- **demande au BE de prendre contact avec toutes les forces françaises et européennes qui partagent cette position afin d'engager une campagne immédiate pour un autre budget européen ;**
- **rappelle que les ressources propres de l'UE sont exigées par les Traités; rappelle à ce propos sa volonté de voir mise en place une taxe communautaire sur les transactions financières ; plus loin, il est urgent de trouver les modalités d'instauration d'autres ressources propres, par exemple via des impôts affectés ou d'autres financements innovants ; ce qui permettrait notamment de déplacer le débat européen d'une négociation purement comptable à une négociation sur l'octroi et l'orientation des fonds ;**
- **réclame la mise en place d'une clause de revoyure à mi-mandat afin d'adapter le budget européen au développement de la crise ;**
- **demande au gouvernement de déléguer totalement aux régions la gestion des fonds de cohésion en France ;**

- demande aux parlementaires nationaux ainsi qu'aux éluEs membres de la FEVE de se saisir la question et de la porter à leurs niveaux d'élection respectifs.
- souhaite que la question budgétaire, révélatrice de la nature et de l'ambition européenne que l'on affiche, figure au cœur de la campagne pour les élections européennes 2014 ;
- exprime son espoir que le changement attendu en Allemagne permettra de desserrer l'étouffement des forces conservatrices et de donner un nouveau cap à la construction européenne.

Unanimité pour.

PROMOUVOIR L'ÉCOLOGIE POLITIQUE LORS DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES HORS DE FRANCE

Exposé des motifs,

Le 15 février 2013, le Conseil Constitutionnel a annulé les élections de Corinne Narassiguin (PS) et de Daphna Poznanski-Benhamou (PS) dans les 1ère (Amérique du Nord) et 8ème (Europe du Sud) circonscriptions législatives des Français de l'étranger, et prononcé des peines d'inéligibilité d'un an à leur encontre. La région Europe écologie-Les Verts Hors-de-France a depuis lors préparé le prochain scrutin et propose au Conseil fédéral d'investir deux binômes de candidats paritaires et fortement impliqués dans leur circonscription pour ces deux élections législatives partielles.

Les élections législatives de 2012 ont vu l'élection pour la première fois de 11 député-e-s représentant les Français installés à l'étranger. La gauche et les écologistes l'ont emporté dans huit circonscriptions, dont Sergio Coronado pour EELV en Amérique du Sud. Les résultats des candidats autonomes EELV figurent parmi les meilleurs à l'échelle nationale puisque sept d'entre eux ont passé la barre des 5% dont trois au-dessus de 10%. L'accord national entre EELV et le PS s'était traduit dans notre région par trois unions dès le premier tour et huit candidatures écologistes autonomes. Dans la première circonscription, l'union avait prévalu au premier tour avec un candidat écologiste, Cyrille Giraud, en suppléant de la candidate aujourd'hui invalidée. Dans la huitième, la candidature écologiste autonome – Pierre Justin titulaire, Mélanie Lacide suppléante – avait recueilli **10,5% des voix**.

Il ressort des premières discussions avec le PS qu'il ne souhaite pas reconduire l'accord avec la suppléance dans la première circonscription. De toute façon, le groupe local tire un bilan globalement négatif de l'expérience de cette suppléance : les projets locaux en commun envisagés n'ont jamais vu le jour, les promesses ont été oubliées dès le lendemain de la victoire. Aucun contact n'a ainsi été pris par la députée Corinne Narassiguin avec son suppléant Cyrille Giraud durant ses huit mois de mandat et il n'était pas associé à ses activités locales.

L'électorat est pourtant favorable aux écologistes dans cette circonscription et un-e candidat-e EELV autonome aurait toutes les chances d'y obtenir un résultat très positif.

D'un point de vue stratégique, la région EELV-HDF est par ailleurs persuadé que la meilleure possibilité de victoire de la majorité dans cette circonscription réside dans une offre électorale diverse au premier tour afin de mobiliser tous les électors.

Dans la huitième circonscription (Italie/Turquie/Grèce/Israël/Territoires palestiniens), notre candidat Pierre Justin avait obtenu 10,5% des voix en juin dernier. Dans une campagne qui sera très courte – le scrutin devrait avoir lieu début mai –, cela représente un avantage indéniable. Le PS y est par ailleurs empêtré dans des procédures internes de désignation et confronté à de nombreuses velléités de parachutage. **Il est inenvisageable pour EELV-HDF de faire campagne avec des parachuté-e-s**. La clé de la victoire de 2012 avait résidé, entre autres, sur des candidatures locales.

Ces deux campagnes autonomes se placeront dans la perspective de l'autonomie contractuelle, de la solidarité avec le choix de l'alliance avec le PS et de la participation gouvernementale. Les désaccords avec notre allié sont nombreux et il ne s'agira pas de les cacher. Mais nos campagnes s'axeront résolument dans l'affirmation du projet écologiste qui doit

être renforcé au sein de la majorité actuelle. Vouloir faire l'union à marche forcée n'est pas la meilleure solution politique dans ce contexte de partielles, ni pour les écologistes, ni pour la majorité.

Motion :

Sur présentation de la situation par la région Hors de France, Le conseil fédéral des 23 et 24 mars 2013 décide de reconduire l'accord de 2012 : autonomie dans la 8^e et accord avec le PS dans la 1^{ère} (suppléance verte). Si le PS ne reconduit pas l'accord électoral de 2012, Le conseil fédéral 2013 décide :

- De présenter des candidat-e-s dans la 1^{ère} circonscription et d'investir :
 - Cyrille Giraud, titulaire, et Emmanuelle Garcia-Guillen, suppléante, dans la première circonscription des Français résidant hors de France (Amérique du Nord).
 - Pierre Jestin, titulaire, et Mélanie Lacide, suppléante, dans la huitième circonscription des Français résidant hors de France (Europe du Sud).
- Mandate le délégué aux élections pour obtenir une réponse du PS dans le délai d'une semaine.

Unanimité pour

Communiqué de EELV-HDF du 18 février 2013 : <http://horsdefrance.eelv.fr/2013/02/18/annulation-des-elections-dans-les-1ere-et-8eme-circonscriptions-legislatives-des-francais-de-letranger/>

ERSCIA : UNE ABERRATION ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE AU CŒUR DU MORVAN

EELV Bourgogne soutient le développement raisonné de la filière bois. La filière a un grand rôle à assurer dans la transition énergétique.

En tout premier lieu, la production de bois d'œuvre doit accompagner la construction, la rénovation et l'isolation de bâtiments dans l'objectif d'une excellence thermique et de réalisations vertueuses du point de vue écologique. Cet usage du bois, qui permet le stockage du carbone, doit être la production principale de nos forêts.

Quant à l'usage du bois énergie, qui ne doit rester qu'une activité secondaire, mais qui doit cependant augmenter pour prendre sa place dans le panel des énergies renouvelables, il exige avant tout une gestion durable. Ce n'est pas le cas du projet ERSCIA, auxquels les associatifs et les élus EELV ont marqué dès son apparition une forte opposition.

Exposé des motifs :

ERSCIA France, filiale de IBV Belgique, veut créer un pôle de transformation bois à l'entrée du Parc Naturel du Morvan à SARDY LES EPIRY dans la NIÈVRE (58) en BOURGOGNE. Véritable zone d'activités industrielles, cette plate-forme comprendrait une entreprise de sciage de résineux, une centrale de cogénération de biomasse et une fabrication de granulés destinée à produire de l'électricité en BELGIQUE, chez ELECTRABEL, une filiale de GDF/Suez.

Déstabilisation de la trame économique régionale et menaces sur l'emploi

Ce projet industriel institue une concurrence sans merci pour l'accès à la ressource avec les principales scieries existantes, dont certaines ont bénéficié de fonds publics, situées dans un rayon d'une cinquantaine de km comme la scierie de SOUGY (58), la scierie FRUYTIER (21) et la scierie d'AUTUN (71), et surtout avec les entreprises de travaux forestiers plus modestes, déjà fragilisées, dont beaucoup risquent de perdre leurs marchés.

Il est utile de rappeler que les professionnels du bois des quatre départements bourguignons, notamment via APROVALBOIS, leur interprofession régionale, se prononcent majoritairement contre ce projet surdimensionné, destructeur de ressources et probablement d'emplois. Sous couvert d'un mirage économique de 120 emplois directs

et 250 emplois induits promis dans une zone rurale peu porteuse d'emplois, ERSCIA va détruire vraisemblablement plus d'emplois dans la filière régionale qu'il n'en aura créés.

L'exemple de l'entreprise Fruytier, qui a bénéficié des aides publiques sans tenir encore ses promesses en nombre d'emplois et en choisissant de recruter une main d'œuvre hors du territoire français soulève des craintes justifiées.

Un rapport du ministère de l'agriculture publié en décembre 2012 disqualifie la politique énergétique misant sur la biomasse forestière pour produire de l'électricité. Incapables de mobiliser de nouvelles ressources en bois-énergie, les grandes centrales à biomasse fragilisent les filières existantes. Le rapport pointe en revanche le succès des filières locales.

L'usine de panneaux KRONOFrance à SULLY sur Loire implantée sur 50 ha, employant plus de 400 personnes et produisant 400 000 de m³ de panneaux par an, est nommément citée dans ce rapport du Ministère de l'Agriculture comme menacée par ce type d'implantation...

(ref:<http://agriculture.gouv.fr/Les-usages-non-alimentaires-de-la>). Les écologistes soutiennent donc le développement de l'activité liée à la forêt, dont dépendent déjà 15000 emplois dans la région,

tout en rappelant que l'énergie bois ne peut être considérée comme une énergie renouvelable que dans le cadre d'une gestion durable.

Menace écologique pour les forêts

Ce projet surdimensionné pour le massif forestier du Morvan est un danger écologique à terme. En effet, cette scierie consommera 500 000m³ de bois de résineux par an (essentiellement du pin sylvestre, de l'épicéa et du douglas); pour alimenter la centrale de cogénération électrique brûlant 275 000 tonnes et fabriquer 250 000 tonnes de granulés de bois, environ 900 000m³ de bois frais seront nécessaires.

Ce projet, qui vient s'ajouter à de nombreux autres plus modestes, mais prévoyant déjà de consommer plus d'un million de m³ de bois, menacera très rapidement l'équilibre des massifs forestiers dans la zone d'approvisionnement prévue par l'industriel. Les volumes annoncés correspondent au doublement de la capacité de sciage en résineux des scieries de toute la Bourgogne.

Ce projet ne peut en outre qu'aggraver le problème d'une transformation brutale et incontrôlée des forêts en Morvan, privilégiant des plantations à courte révolution, exploitables à 35 ou 40 ans qui appauvrissent et compactent les sols. Lors du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Morvan du 9 juin 2011, des chercheurs, scientifiques et experts forestiers ont démontré les conséquences néfastes d'une exploitation intensive sur l'eau, la biodiversité, ainsi que les méfaits de la monoculture du douglas qui fait baisser la production du fait de la dégradation des sols. Pourtant des méthodes proches de la nature sont économiquement performantes et produisent un bois de qualité.

Bilan carbone désastreux

Avec un rayon d'approvisionnement de 300km comme annoncé par l'industriel, puisque les forêts du Centre, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et d'Auvergne en font partie, ce sont environ 170 camions d'un poids de 30 à 57 tonnes qui sillonneront chaque jour les routes.

De plus la production de granulés sera acheminée vers la Belgique afin d'alimenter une centrale électrique de la société ELECTRABEL, alourdissant à la fois le bilan carbone en transport et diminuant le rendement global matière première/énergie primaire/énergie finale.

Phagocytage d'aides publiques et opacité

D'autre part, sur les 150 millions d'euros de budget, les promoteurs privés du projet escomptent des aides publiques, venant de l'Europe et des diverses collectivités locales. Il faudra y ajouter l'impact sur les finances publiques des collectivités, à travers les cadeaux offerts à l'industriel pour la consolidation et la remise en état de voiries liées au trafic poids lourds. L'organigramme du groupe IBV dont fait partie ERSCIA, montre que le principal actionnaire (75%) en est la société de transport luxembourgeoise JOST. Toute la gestion financière est localisée au Luxembourg.

Insertion calamiteuse des infrastructures, menaces sur l'environnement et la santé

Le défrichage de 89 ha, dans un bois de 114 Ha (le site de ERSCIA couvrira 61 ha, le reste accueillant l'ensemble du «pôle bois») va également provoquer la destruction et le déplacement aléatoire de spécimens d'espèces sensibles ou protégées.

Le projet implique également l'assèchement d'une zone humide comprenant les sources d'un ruisseau, le Sardy, affluent de l'Yonne classé récemment en frayère naturelle. Le site industriel s'avère être une catastrophe écologique locale, indigne de notre époque, et désastreuse pour l'environnement et l'image du département de la Nièvre et du massif du Morvan.

L'unité de co-incinération, qui alimentera la sécherie et les installations de cogénération, présente également une capacité considérable d'incinération de 20/T /H et 170000 T annuelles en comparaison des 6T/H et 46000 T annuelles de l'incinérateur de Fourchambault / Nevers, qui ne

trouve déjà pas son approvisionnement optimum avec les OMR. Comment expliquer ce surdimensionnement? Quant aux déchets de bois «non dangereux» -affirmation sans aucune valeur –il est clair qu'une partie d'entre eux sera importée, ce qui est une aberration. Les conclusions des diverses enquêtes et autorisations ne peuvent suffire à rassurer les riverains sur l'importance et la nature des rejets atmosphériques (270 Tonnes de gaz divers (CO2, ammoniac, COV, etc) et 360 kg de métaux lourds).

Forte opposition régionale et surtout locale

Outre l'opposition des professionnels de la filière dont nous avons parlé, la lutte contre ce projet fédère les habitants du secteur et les associations locales (DECAVIPEC, Adret Morvan, Nièvre Environnement, CAPEN 71, FNE, AUTUN Morvan Ecologie, Loire Vivante), élus EELV au CR Bourgogne, etc.

Procédures administratives bâclées et feuilleton judiciaire

Le préfet de la NIÈVRE, malgré un double avis défavorable du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) en décembre 2011 et janvier 2012, a pris un premier arrêté le 21 mars 2012 accordant une dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.

Cet arrêté a été suspendu en juin 2012 par le Tribunal Administratif de Dijon.

Le préfet a alors annulé son arrêté le 5 juillet pour en reprendre un autre le 10 juillet.

Cet arrêté a été suspendu le 2 octobre 2012 par le TA de Dijon (procédure de référé suspension).

Nièvre Aménagement (1) a fait appel de cette décision qui, pour cette procédure, est assimilable à un pourvoi en cassation.

Le Conseil d'Etat par sa décision du 24 décembre 2012 a déclaré ce pourvoi irrecevable.

Parallèlement Nièvre Aménagement a sollicité une troisième saisine du CNPN qui le 14 janvier dernier vient de rendre une nouvelle fois un avis défavorable pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.

Le 31 janvier la préfète de la Nièvre prend un troisième arrêté de dérogation à l'interdiction de défrichement du bois de TRONCAY pour autoriser le défrichement de 44 ares. Ce défrichement, qui est réalisé pour créer une zone humide destinée aux animaux, constitue l'une des mesures compensatoires demandées par le CNPN.

Le 5 février, un nouveau recours en référé est adressé au Tribunal Administratif de Dijon par l'association «Loire Vivante» déjà depositaire des deux premiers recours.

Après avoir manifesté les 4 et 5 février, le 6 février les opposants s'organisent et occupent le bois de TRONCAY contre le défrichement de cette zone réalisé sous la protection de 70 gendarmes; un collectif se crée, la ZAD du Tronçay ...

(1) Nièvre Aménagement est une société d'économie mixte dont la vocation est l'installation et l'équipement de sites industriels.

Motion :

Le Conseil fédéral des 23 et 24 mars 2012

- **Affirme son opposition à la réalisation du pôle bois ERSCIA à SARDY LES EPIRY (58), totalement contraire à notre vision de la transition énergétique.**
- **Décide de mettre en place une communication nationale pour informer la presse des conséquences du projet ERSCIA et des propositions d'EELV sur la filière bois et bois énergie.**
- **Mandate son secrétaire national pour intervenir auprès de ses homologues des différentes**

formations politiques françaises et de la Commission Européenne afin de leur marquer son opposition à l'octroi de subventions publiques permettant la réalisation du projet ERSCIA.

- Demande aux élus des régions et départements concernés de ne voter aucune aide publique à la création d'ERSCIA.

Demande à ses eurodéputés de se mobiliser pour éviter que le dossier ERSCIA soit retenu au titre des «grands projets européens» et bénéficie à ce titre des aides considérables dédiées à ces projets, et de s'opposer à toute autre aide européenne.

- Propose aux responsables nationaux de saisir le parti belge ECOLO pour obtenir son soutien sur ce dossier.

- Déploie l'absence de maîtrise publique, tant nationale que régionale des stratégies industrielles d'implantation des nouveaux utilisateurs de la biomasse et en particulier du bois, ce qui fait peser de nouvelles menaces de surexploitation sur les ressources, ainsi que le développement de projets proches du «greenwashing» au bilan carbone désastreux.

- Met en place un comité de suivi de la problématique biomasse-énergie, et en particulier du projet ERSCIA, réunissant des membres des commissions Energie, Environnement (forêt) et Agriculture, élus et acteurs locaux et professionnels concernés, afin d'apporter au mouvement une expertise fondée sur des données scientifiques et sur une vision globale de l'aménagement du territoire, et de fournir conseil et appui aux militants et aux élus.

Unanimité pour

POUR UNE PRODUCTION RESPECTANT L'ANIMAL ET L'ENVIRONNEMENT ET UNE CONSOMMATION RAISONNABLE DE VIANDES DE QUALITE PRODUITES LOCALEMENT ET EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Exposé des motifs :

Le scandale des lasagnes étiquetées bœuf, alors qu'il s'agit de viande de cheval va bien au-delà d'une fraude commerciale. Nous devons nous interroger sur le système de production alimentaire industriel en place depuis quelques décennies. La DGCCRF indique que le scandale porte sur 750 tonnes de viandes de cheval et touche 4,5 millions de plats cuisinés, vendus dans 13 pays européens.

Le simple parcours de cette viande est éloquent. Le Ministre Benoît Hamon indiquait que « *Le fournisseur de l'usine luxembourgeoise* » (il s'agit de l'entreprise Comigel, fournisseur de Findus) « *est le groupe français Poujol* » (la holding chapeautant la société Spanghero) « *Poujol a acquis la viande surgelée auprès d'un trader chypriote, qui avait sous-traité la commande à un trader situé aux Pays-Bas, ce dernier s'étant fourni auprès d'un abattoir et d'un atelier de découpe situés en Roumanie* ».

Si aucun danger sanitaire n'a - pour le moment - été dévoilé, cette affaire pose un grand nombre de questions sur l'opacité de la chaîne de production ainsi que sur nos habitudes de consommation.

Ce système, fondé sur le profit à court terme, se réalise sans aucun respect des consommateurs. Ce scandale nous en expose la folle spirale dans laquelle des intermédiaires prélèvent chacun leur commission et où la nourriture ne devient plus qu'un objet de spéculation à part entière.

Les animaux sont abattus en Roumanie, puis leur viande est achetée par des traders Néerlandais et Chypriotes et revendue à un groupe français. Cette holding la fait transformer au Luxembourg pour la revendre à quelques filiales françaises avant qu'elle ne soit distribuée dans une importante partie de l'Europe.

En France, différentes études révèlent une consommation moyenne de 85 kl/an/pers. ce qui représente un volume élevé. L'atteinte de ce volume de production nécessite le recours à des méthodes agro-industrielles productivistes intensives, tel que les élevages en batterie, pour satisfaire au volume financier du marché mondial de la viande ; avec en corollaire, la souffrance animale et des risques sanitaires particulièrement élevés.

Pourtant, selon le baromètre agence BIO/CSA, 68% des personnes interrogés se disent intéressés par des repas intégrant des produits locaux et bio. Pourquoi donc l'approvisionnement local des

restaurants collectifs (cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite) est-il alors si compliqué et les circuits courts si peu valorisés ?

Voilà ici le grand défi du siècle qui commence, défi dont nous devons nous saisir sans attendre. Y répondre, c'est sortir définitivement du modèle agro-industriel productiviste. Cela conduit nécessairement à changer le modèle agroalimentaire et à évoluer vers une production respectueuse de la condition animale, capable de nourrir des agriculteurs et les populations avoisinantes rurales et urbaines, plutôt que vers une production dictée par des impératifs financiers d'une agriculture d'exportation.

Enfin, il doit être rappelé que la production de viande n'est pas performante en terme de bilan environnemental de production de CO₂ ; l'humanité ne pourra atteindre les nouveaux de consommations des pays occidentaux sans dégâts environnementaux graves et en respectant les règles de protection animales.

La responsabilité des pays occidentaux devrait également permettre de véhiculer une image exemplaire basée sur un dispositif de production global, écologique et équitable, privilégiant la qualité des aliment et non pas l'atteinte de quantités favorisant une hyperconsommation carnée entraînant des problèmes sanitaires avérés.

Développer l'agro-écologie aux dépens de l'agro-industrie n'est pas un retour en arrière, bien au contraire c'est un investissement dans un projet d'avenir innovant porté par de jeunes générations offrant une perspective de plein emploi locaux et non délocalisables.

Motion :

Le Conseil Fédéral d'EELV :

Appelle les municipalités et EPCI à Privilégier les produits locaux et Développer l'approvisionnement biologique, Favoriser la mutualisation des achats dans les collectivités ainsi que les pratiques culinaires sur site dans la restauration collective, en particulier dans les écoles et les crèches.

Demande l'abrogation du décret et de l'arrêté du 30 septembre 2011 qui favorise radicalement l'emploi de produits animaux en restauration scolaire, et demande la mise en œuvre de nouvelles directives généralisant des pratiques de consommation équilibrées, sans excès carnés, et favorisant les menus végétariens, et contribuant à favoriser le développement de dispositifs d'encouragement d'agriculture respectueuses de l'homme et l'animal, et la création d'emplois locaux non délocalisables.

Demande la mise en place d'une information claire des consommateurs, sur la provenance des aliments et les conditions d'élevage et d'abattage des animaux.

Les invite à freiner toute logique d'étalement urbain et à définir leurs politiques d'urbanisme en fonction des impératifs alimentaires et de lutte contre les émissions de CO₂

Demande à ce que le code des marchés publics soit modifié en conséquence, afin de permettre aisément la relocalisation des approvisionnements de la restauration collective.

Unanimité moins 2 blancs.

SOUTENIR LES SPORTS AMATEURS

Mobilisation contre les dérives des grands stades

La France dispose d'un vaste parc de grands stades, tournés en priorité vers la pratique du football et du rugby de haut niveau. Bien que la plupart d'entre eux soient vieillissants, une partie a déjà connu des travaux de rénovation lors de l'accueil de la Coupe du Monde de football (1998).

Le parc français connaît un essor important : côté football, l'accueil de l'Euro 2016 en France suscite la création de quatre nouveaux stades (Lille, Lyon, Nice et Bordeaux) et la rénovation de cinq d'entre eux (Marseille, Paris, Lens, Toulouse, Saint-Etienne). Côté rugby, l'Ile-de-France connaît aussi une poussée d'enceintes : le stade Jean Bouin (Stade Français Paris) a été démolit et reconstruit. Le Racing Métro 92 entend de son côté créer une Arena rétractable à Nanterre (92) pour quitter l'ancien site de Colombes. Enfin la Fédération française de rugby (FFR) entend se doter de sa propre enceinte en Essonne : un nouveau grand stade de plus de 80 000 places.

En pleine période de crise des finances publiques, ces grands projets soulèvent de nombreuses inquiétudes :

Coût financier pour les collectivités : la plupart de ces enceintes appartiennent aux collectivités locales. Les investissements (aménagements locaux, construction ou modernisation, garantie d'investissements privés, etc.) impactent lourdement les finances publiques. A titre d'exemple, la reconstruction du stade Jean Bouin a coûté au minimum 160 millions d'euros à la Ville de Paris. Les coûts peuvent s'alourdir et grever durablement les finances locales lorsque des partenariats public/ privé sont conclus.

Utilité publique douteuse : trop souvent, ces équipements sont conçus pour un seul événement, ou sans concertation avec les concurrents locaux (exemple du rugby en Ile-de-France). Par exemple la FFR entend construire un nouveau grand stade alors que le Stade de France de Saint-Denis (93) n'a toujours pas trouvé d'équilibre financier, faute de club résident. De même, il n'est pas certain que l'Olympique de Marseille ait besoin, une fois l'Euro 2016 passé, d'une enceinte gigantesque de 67 000 places. Il est aussi regrettable qu'un nouveau stade soit prévu pour le club d'Evian Thonon-Gaillard (Ligue 1 de football) après que l'UEFA se soit opposée à l'usage du stade de la Praille de Genève (Suisse). En Afrique du Sud ou en Grèce, les « éléphants blancs » construits pour de récentes grandes compétitions sportives n'ont pas trouvé de seconde vie et nécessitent des coûts d'entretien aussi importants qu'inutiles.

« Siphonnage » du sport amateur : la focalisation sur les paillettes du sport spectacle fait souvent du sport amateur une victime collatérale. Ainsi, pour financer les futurs grands stades de l'Euro 2016, le centre national de développement du sport (CNDS) a perdu 160 millions d'euros de crédits théoriquement consacrés au « sport pour tou-tes ». Cette dérive a été sévèrement épinglée par la Cour des Comptes en janvier 2013.

Nuisances locales : l'agrandissement des stades s'accompagne d'impacts sur l'environnement local. L'extension programmée de Roland-Garros à Paris (exemple cette fois issu du tennis) impacterait gravement le jardin voisin des serres d'Auteuil. De même, le projet d' « OL Land » implique l'expropriation d'une trentaine d'agriculteurs près de Lyon.

Les écologistes considèrent que les investissements grands stades ne sont pas prioritaires. Les écologistes prennent acte que le sport professionnel a besoin d'enceintes pour accueillir de grands spectacles sportifs mais ces investissements ne sont pas prioritaires, et encore moins en

période de crises multiples. Ils ne sont légitimes que s'ils concilient sobriété financière, recherche de mutualisation entre clubs, territoires et disciplines, préservation de l'environnement local, répercussions positives et durables sur le sport féminin en général et sur le sport amateur.

Aussi, le Conseil fédéral décide :

- De lancer une campagne nationale de mobilisation contre les projets de grandes infrastructures sportives les plus inutiles, tel le Grand Stade prévu par la fédération française de rugby en Essonne, le projet OL Land à Lyon ou le projet de nouveau stade à Bordeaux.
- De promouvoir, dans les programmes municipaux des écologistes pour les prochaines élections municipales dans les grandes villes, la plus grande sobriété possible dans les investissements dans les grands stades et l'exigence de redevances par les clubs professionnels conformes aux recommandations de la Cour des Comptes (décembre 2009).
- D'inviter les groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale à réfléchir à la refonte du Centre national de développement du sport (CNDS), en s'inspirant des préconisations récentes de la Cour des Comptes, afin de réaffirmer la vocation du CNDS à promouvoir le sport pour tou-tes dans tous les territoires.
- De demander la mise en place d'un schéma directeur national d'équipements - dans le cadre de politiques publiques d'aménagement du territoire – ayant une cohérence interterritoriale permettant de rétablir les inégalités entre les régions et compte tenu des besoins des populations.

Unanimité pour

MOTION D'URGENCE DU BE

Vu la décision D13-03-04 du Conseil statutaire annulant plusieurs décisions du Conseil fédéral de janvier ;

Vu le règlement intérieur d'EELV et son article V-1-3-5, qui stipule que l'instance d'appel des décisions du Conseil statutaire est le Conseil fédéral ;

Vu les graves dysfonctionnements qu'entraînerait, dans les divers domaines concernés par les décisions du CF annulées par le Conseil statutaire, le maintien de ladite décision du Conseil statutaire ;

Vu le rôle de garant du bon fonctionnement collectif du mouvement donné par nos statuts au Conseil fédéral, en tant qu'instance d'appel des décisions du CS et partant seule instance habilitée à arbitrer in fine les divergences d'appréciation entre les différentes instances d'EELV ;

Motion

Le conseil fédéral :

Prend acte de l'avis D13-03-04 rendu par le Conseil statutaire ;

Vote 1

Exprime son souhait d'une amélioration continue de son bon fonctionnement, basé sur un effort collectif de tous ses membres et des différentes instances du mouvement, ainsi que sur le rétablissement de relations de confiance et de collaboration constructive ;

Pour : beaucoup ; contre : 0 ; blancs : 12 ; nppv : 1

Vote 2

Rétablit les décisions CF-13-043 et CF-13-044 « Appel devant le Conseil Fédéral des décisions D 12-05-01 et D 12-12-05 du Conseil Statutaire » et « Pour la confirmation par le Conseil Fédéral des décisions du Conseil Politique Régional EELV Languedoc-Roussillon du 3 mai 2012 »

Pour : beaucoup ; contre : 19 ; blancs : 8 ; nppv : 1

Vote 3

La décision CF13-033 (mesures transitoires pour les élu-es en situation de cumul), la décision CF13-046 (Elections municipales 2014 - Penser Globalement agir localement) et la motion B votées lors du Conseil fédéral des 19 et 20 janvier 2013, annulées par le Conseil statutaire dans son avis D13-03-04.

Pour : beaucoup ; contre : 10 ; blancs : 12 ; nppv : 1

Vote 4

Annule la sanction « avertissement pour mauvaise exécution délibérée de charge interne » infligée aux membres du bureau du Conseil Fédéral.

Pour : beaucoup ; contre : 5 ; blancs : 14 ; nppv : 2

MODALITES DE CALCUL DES COTISATIONS DES ELU(E)S

Motion présentée par le Groupe de Travail « reversement des élu.e.s »,
issu du collectif trésoriers régionaux, secrétaires régionaux et bureau exécutif.

Afin de réactualiser la grille de calcul des montants des cotisations des élu(e)s, le Conseil fédéral, réuni les 23 et 24 mars 2013, décide de calculer les cotisations d'élu(e)s selon les bases suivantes.

1. Principes de la grille de cotisation d'élu(e):

Les cotisations d'élu(e)s sont calculées à partir d'une grille unique nationale qui s'applique à l'ensemble des élu(e)s externes, locaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens adhérents d'EELV y compris les coopérateurs.

Elle s'applique à tous les élu(e)s qui doivent avoir signé un contrat d'engagement de reversement lors du dépôt de candidature.

Les élu(e)s paient, en sus, comme chaque adhérent ou coopérateur, l'adhésion annuelle à EELV.

2. Base de la cotisation

La cotisation d'élu(e)s est calculée sur le net imposable de toutes les indemnités et jetons de présence liés aux mandats.

Pour les élus salariés :

La base de la cotisation est égale au brut moins :

- les cotisations sociales obligatoires (les cotisations retraites facultatives par rente type Carel ou Fonpel ne sont pas, dans ce cas, déductibles du brut).

Pour les élus indemnisés :

(Point restant à traiter au prochain CF)

Le net ainsi calculé ne peut être réduit d'aucun autre abattement (y compris impôt sur le revenu prélevé ou non à la source).

La première feuille complète d'indemnité sera fournie par l'élu(e) pour le calcul de la cotisation, celle-ci sera ensuite actualisée tous les ans, l'élu(e) fournissant la feuille d'indemnité de décembre. Si la feuille d'indemnité n'a pas été fournie, la base de reversement de cotisation sera calculée sur l'indemnité brute correspondant à la délibération de la collectivité qui indemnise l'élu.

En cas de mandat lié, les indemnités sont cumulées pour le calcul de la cotisation.

3. Taux de la cotisation

Retrait du point 3 et étude au prochain Conseil Fédéral.

4. Date de mise en application

La grille de cotisations d'élu(e)s s'applique à la date de vote du règlement intérieur.

Phase transitoire:

- les élus en situation continuent à reverser selon les modalités qu'ils se sont engagés à respecter lors de leur candidature. Dès une nouvelle élection, ils se conforment à la grille de cotisations en vigueur.

- si un élu(e) verse actuellement un montant supérieur au reversement prévu par la grille nationale de novembre 2002 ou suivant les modalités particulières des conseillers régionaux élus en 2010, il continue à verser aux instances concernées par le niveau de l'élection le montant de ce

reversement actuel jusqu'à la fin du mandat et à partir de la nouvelle élection se conforme aux règles définies au règlement intérieur d'EELV en vigueur.

- les élus nationaux, qui sont en attente d'une règle écrite se conformeront à la grille votée par le CF en 2013.

5 - Instances bénéficiaires:

Les cotisations d'élu(e)s nationaux et européens reviennent à l'instance nationale. Les cotisations d'élu(e)s locaux, départementaux et régionaux reviennent à l'instance régionale.

6 – Base de calcul du montant de la cotisation «adhérent» :

Chaque adhérent paie annuellement une cotisation calculée à partir de la grille nationale. L'indemnité d'élu(e), moins la cotisation d'élu(e) fait partie de la base de calcul de l'adhésion au même titre que les autres revenus personnels perçus annuellement.

7 – Application des décisions et respect des engagements:

1°) Tout acte de candidature à une élection pour représenter Europe Ecologie Les Verts devra être accompagnée d'une lettre d'engagement du candidat ou de la candidate à respecter la grille nationale de reversement des élu(e)s.

2°) Nul ne peut effectuer une déduction du montant des reversements. Les reversements doivent être effectués régulièrement à l'association de financement de l'instance concernée par prélèvement ou virement. S'il existe une créance de campagne ou des frais à rembourser, il ne peut y avoir déduction des reversements d'élu(e)s. Il doit y avoir un remboursement de ces frais de façon spécifique.

Pour faciliter le fonctionnement du mouvement, les reversements seront effectués mensuellement, de préférence par prélèvement automatique.

3°) Il peut y avoir aménagement dans le calcul du montant du reversement ou dans les délais de paiement pour motifs personnels en cours de mandat. Cette dérogation doit être accordée par le trésorier ou le secrétaire de l'instance concernée par écrit. L'aménagement doit faire l'objet d'un accord écrit contractuel qui en précise la durée. Les membres de l'exécutif de l'instance concernée doivent en être informés.

4°) Les trésoriers accueillent les élu(e)s qui rejoignent EELV en cours de mandat et leur présentent les règles de financement d'EELV dont les cotisations d'élu(e)s. Ils peuvent bénéficier d'une période provisoire d'exonération du versement de leur cotisation d'élu(e)s d'un an maximum à compter de leur adhésion. Ceux qui demandent une investiture EELV pour un futur mandat commencent à reverser leur cotisation à partir du moment où ils font acte de candidature.

5°) Le candidat ou la candidate à sa réélection doit être à jour, jour pour jour, de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis du mouvement. Le quitus du trésorier régional ou national est préalable à tout dépôt de candidature.

6°) Une fois par an, les trésorier(e)s présentent un état précis des cotisations d'élu(e)s à l'instance concernée (CF ou CPR).

7°) Le quitus des cotisations d'élu.e.s sera exigé pour toute candidature y compris dans des instances internes au parti.

Pour beaucoup ; contre : 10 blancs : 14

TSVP

Points restant en débat et à revoir au prochain Conseil Fédéral

1. Principes de la grille de cotisation d'élue :

Ajout à la fin du 2^e paragraphe : « Ce contrat prévoit également l'adhésion à la FEVE ». ce point reste en débat et n'a pas été tranché

2. Base de la cotisation

Pour les élus indemnisés :

La base de la cotisation est égale au brut moins :

- les cotisations sociales obligatoires (CSG, CSG déductible, CRDS, Ircantec).

Option A : Les cotisations retraites facultatives par rente sont déduites de la base.

Option B : Les cotisations retraites facultatives par rente ne sont pas déduites de la base.

3. taux de cotisation

La cotisation d'élue est définie par une grille nationale de cotisation selon les principes suivants :

La Base est le brut

Scénario A

- un taux forfaitaire (proposé lors du CF de janvier) de 8% jusqu'à 500€
- des taux progressifs à partir de 500€

Scénario B

- un taux forfaitaire de environ 9% jusqu'au 1 516€ d'indemnité brute seuil de passage aux cotisations sociales supplémentaires (actuellement prévu à 1516€)
- des taux progressifs à partir du seuil de passage aux cotisations sociales obligatoires de (actuellement prévu à 1 516€).

La base est le net imposable

- un taux forfaitaire de environ 10% jusqu'au seuil de passage aux cotisations sociales supplémentaires (environ 1 300€ d'indemnité nette)
- des taux progressifs à partir du seuil de passage aux cotisations sociales supplémentaires environ 1 300€ d'indemnité nette.

5 - Instances bénéficiaires:

Amendement d'ajout de Frédéric Supiot : ajouter une phrase au point 5 :

"Dans la mesure où il n'existe pas d'élue(s) locaux, départementaux ou régionaux hors de France, un tiers de la cotisation des élu(e)s nationaux et européens issus du vote des Français de l'étranger reviennent à la région EELV Hors de France."

CONFERENCE DE BILAN 2013

DOCUMENT DE CADRAGE

Version de travail présentée par le COP au CF du 23 mars
Texte non soumis au vote

Extrait de la motion de synthèse votée au 1er congrès d'EELV en juin 2011 :

" Si les conditions de la victoire de la gauche et des écologistes sont réunies et que les écologistes participent au gouvernement, l'exercice des responsabilités ne pourra se faire en demeurant éloigné des citoyens. C'est pourquoi les écologistes organiseront chaque année une Conférence de bilan réunissant les forces sociales, syndicales, associatives afin de conduire de manière conjointe une évaluation de l'état d'avancement du contrat de gouvernement."

Extrait de la motion « Un parti de gouvernement solidaires des luttes pour l'écologie politique » votée au CF de novembre 2012 :

« Le Conseil fédéral rappelle que la conférence annuelle de bilan est le cadre collectif décidé pour l'évaluation de la participation gouvernementale et mandate le COP pour en définir les modalités. Il attend un retour à ce sujet au cours de sa session du printemps 2013. »

Pourquoi une Conférence annuelle de bilan :

- Pour conduire en liaison étroite avec les citoyens et les adhérents et coopérateurs, l'évaluation de l'état d'avancement du contrat de mandature
- Pour rendre-compte aux adhérents, coopérateurs et aux citoyens du mandat délégué aux écologistes

Périmètre de la Conférence de bilan :

- Analyse de la première année de participation des écologistes à la majorité (gouvernement et Parlement)
- « Culture de gouvernement » d'EELV : actions et réactions du mouvement et de ses militant-e-s dans le cadre de la complexité des institutions et des règles de la majorité
- Quelles conséquences pour les élus EELV locaux et régionaux : dans la conduite de leurs actions, dans le rapport de force avec les partenaires... (solliciter la FEVE)

Qui participe :

- Forces sociales et syndicales : ensemble des syndicats
- Associations : à définir
- Membres ou anciens membres écologistes de gouvernements fédéraux ou régionaux étrangers. En Allemagne, en Australie, en Autriche, les écologistes ont participé à des gouvernements souvent socialistes, parfois conservateurs, et ont été confrontés au même type de défi que nous aujourd'hui ; leur apport au débat sera un élément constructif et de prise de hauteur vis-à-vis de notre propre expérience.
- Représentants d'autres partis politiques français
- Les instances d'EELV (CF, BE, Régions)
- Le COP (Commissions, DT, membres CF)
- L'ensemble des adhérents et coopérateurs EELV

Comment se déroulera la Conférence de bilan :

La Conférence de bilan est composée de trois parties :

1. **Un état d'avancement des engagements** de l'accord de mandature et de Vivre Mieux, selon qu'ils sont réalisés, en cours, abandonnés, nouveaux, en retard ou prévus. Cet état d'avancement sera réalisé par les groupes parlementaires, les cabinets ministériels, les commissions et les délégué-es thématiques
2. **Un cahier de débats** largement participatif par les adhérents et coopérateurs EELV à travers l'ensemble des groupes locaux, information à prévoir via la Newsletter nationale

3. **Une plénière** d'une demie journée en plusieurs séquences dont une avec des intervenants extérieurs au parti. Cette plénière se déroulera le samedi 24 août 2013 à Marseille, le matin. Les JDE auront leur plénière de clôture le samedi 24 après-midi.

Planning de préparation de la Conférence de bilan :

-
- 10 mars : Document de cadrage élaboré par le COP sur proposition du BCOP
- CF du 23 mars : Présentation par le COP des principales orientations au CF du 23 mars. Lancement de l'état d'avancement et du cahier de débats
- Avril : Envoi du « save the date » aux personnalités extérieures (indication du 24 août pour réserver les agendas). Qui signe le « Save the Date », puis l'invitation ? Comment est élaborée la liste des invités extérieurs ?
- CF de mai : Restitution de l'Etat d'avancement des engagements et point d'avancement de la conduite des débats dans les régions.
- Juillet : Envoi des invitations aux personnalités extérieures
- Samedi 24 août matin : Présentation de la synthèse des cahiers des débats + plénière avec personnalités extérieures
-

Moyens :

- Présentation d'un budget prévisionnel spécifique « Conférence de bilan » au CF de mai qui sera soumis au vote
- Formation d'un groupe de coordination avec des interlocuteurs CF/BE/COP

Contributions thématiques :

- Le COP coordonnera l'élaboration par les commissions, les DT, les groupes parlementaires et les cabinets ministériels selon leur thématique d'un état d'avancement entre nos engagements de campagne tels que déclinés dans notre programme Vivre mieux, l'accord de mandature avec le PS et les réalisations concrètes de la majorité à l'heure actuelle ; ce document pourra prendre la forme d'un tableau comparatif. Il devra aborder la prise en compte des propositions des écologistes à l'élaboration de la politique nationale (nombre et importance d'amendements adoptés, PPL et PPR) avec la prise en compte des rapports de force politique et sociétaux (évolutifs). L'état d'avancement des engagements sera présenté au CF de mai.
- Le COP coordonnera pour la Conférence annuelle de bilan, un cahier des débats sur le bilan gouvernemental et législatif, à partir des contributions des commissions, des Groupes de Travail Transverses du COP et des membres d'EELV. Le cahier des débats est à lancer au CF de mars avec un point d'avancement au CF de mai. Il sera restitué lors de la plénière du 24 août.

Synthèse des travaux

Les travaux de la Conférence de bilan feront l'objet d'un document de synthèse, rendant compte des débats, envoyé à l'ensemble des adhérents d'EELV.

Europe écologie – Les Verts

Commission Economie – Social – Services publics

Et si l'écologie était l'avenir de l'industrie ?

Pour une transition industrielle écologique
créatrice d'emplois

L'écologie, l'avenir de l'industrie !

La troisième révolution industrielle est en cours. Elle a bouleversé l'organisation du travail en entreprise et l'éclatement mondial de la production. Les pays émergents sont parfois montrés du doigt comme des rivaux et pourtant leur population a un droit égal au notre à se développer et accéder à une qualité de vie satisfaisante.

La réponse aux défis écologiques impose cependant de penser notre développement en des termes différents. La course en avant dans la compétitivité - reposant sur une flexibilité accrue et la généralisation d'un mode de consommation insoutenable - ne peuvent tenir lieu de boussole. La course au moins-disant social ou écologique est une impasse.

Investir pour créer des emplois

Notre avenir et celui de l'industrie manufacturière passent par une modernisation des entreprises, un effort de formation et d'innovation, et une reconversion de notre appareil productif afin de l'adapter aux enjeux écologiques du XXIème siècle.

Nous voulons que l'économie de demain soit circulaire, qu'elle conforte les réseaux de proximité et relocalise une partie des activités, qu'elle rende cohérentes les exigences écologiques (telle la diminution de nos émissions de carbone) et le développement d'industries innovantes.

Une politique européenne et régionale pour refuser la fatalité

Des bassins d'emplois entiers sont sinistrés par l'effondrement de l'appareil productif. Subir les plans sociaux en intervenant publiquement pour amortir les conséquences sociales ou écologiques est une politique dont nous ne pouvons plus nous satisfaire.

Agir pour la reconversion des sites, des productions et des hommes et femmes qui travaillent, nécessite un effort convergent entre une politique européenne tirant vers le haut les normes écologiques et sociales, et une action décentralisée dans les régions pour coordonner ce qui est aujourd'hui éclaté : l'emploi et la formation, les branches industrielles, l'innovation et le développement économique.

Nous sommes à l'heure de choix décisifs pour notre pays. Les écologistes proposent une analyse et des propositions pour réussir la transition industrielle, qui est l'un des volets de l'indispensable transition écologique de notre société.

Agnès Michel

Responsable de la commission Economie – Social – Service publics d'EELV

Christophe Porquier

Délégué Industrie de la commission Economie – Social – Service publics d'EELV

L'industrie en crise

Un débat d'actualité

Ces derniers mois, l'actualité a été marquée par les annonces de restructurations et de plans sociaux qui touchent le secteur industriel en France. Arcelor Mittal, Renault, Peugeot, Sanofi, Candia, Goodyear... Ces événements sont le symptôme plus général de la mauvaise santé de l'économie française, avec en toile de fond une balance commerciale déficitaire pour la dixième année consécutive. La France s'est longtemps appuyée sur une politique de grands programmes qui ont assis la situation de « fleurons industriels » nationaux au détriment d'un réseau de PME dynamiques.

Cette situation a amené le gouvernement à commander un rapport à Louis Gallois : le « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », dont il s'est inspiré pour un programme de 35 mesures baptisé « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ». Le CICE en est la mesure phare et répond à une logique de signal. Cette orientation correspond aux attentes des grands patrons français (regroupés au sein de l'AFEP) qui a fait du coût du travail une cible toute désignée pour améliorer la compétitivité des entreprises, résumée au travers d'une exigence : le « choc de compétitivité ».

Le ministère du redressement productif a par ailleurs engagé une relance des filières en s'appuyant sur le FSI (dont l'utilisation prête à questionnement) qui veulent illustrer le retour d'une politique volontariste en matière industrielle. La Banque publique d'investissement s'inscrit également dans cette orientation.

Enfin, des chantiers transversaux sont engagés par le gouvernement : fiscalité écologique, transition énergétique... avec des débats récurrents sur les énergies carbonées (dont les gaz et huiles de schiste) et nucléaires.

Industrie et écologie

Les écologistes entendent être une force de proposition constructive dans cette séquence où des choix décisifs doivent être faits.

L'épuisement des ressources, l'augmentation des pollutions, la crise climatique, le développement des inégalités sont des réalités que nous ne pouvons plus ignorer. L'apologie du « toujours plus » au détriment de la qualité et de la santé des consommateurs, est une dérive irresponsable de nos sociétés. La crise économique et sociale que nous traversons est l'aboutissement d'une crise globale où les coûts sociaux et environnementaux du productivisme arrivent à échéance.

Les choix alternatifs que nous proposons s'intègrent dans une vision systémique de la production et de la consommation, où les conséquences sur l'environnement et la société ne sont pas occultées et renvoyées à plus tard, mais intégrées à la chaîne de décision et de production.

Ainsi les conséquences sur l'emploi et l'économie locale, les conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement, les prélèvements dans un capital naturel limité, les risques acceptables ou non, les flux divers dont les déchets... sont mis en regard des bénéfices que la population en retire pour conserver ou améliorer sa qualité de vie.

La stratégie industrielle que nous proposons est au croisement des enjeux internationaux, de la particularité économique et sociale française et des objectifs politiques que nous nous fixons : une industrie au service d'une revitalisation de l'économie, créatrice d'emplois, porteuse de progrès social et démocratique, et qui répond à des objectifs environnementaux majeurs.

La réalité de la désindustrialisation et les spécificités françaises

Tous les indices signalent un déclin important de l'industrie en France depuis une décennie. Cette réalité est mesurable au travers de la part de l'industrie dans la production et les échanges, mais aussi dans le nombre d'emplois industriels. Ce processus de désindustrialisation doit également être mis en regard avec les particularités de l'économie française : éclatement du paysage entrepreneurial, faiblesse du dialogue social, centralisation, faible effort d'innovation.

Les chiffres de l'INSEE montrent que la part de l'industrie diminue en part de la valeur ajoutée produite, atteignant 10,1%, en 2011¹. Ceci place la France dans les derniers pays Européens, loin derrière l'Allemagne (22,6%) ou l'Italie (16%). Il faut néanmoins souligner que le contour même de l'industrie reste approximatif. Si une partie des services des sites industriels a été externalisé depuis les années 70², les produits industriels sont aussi intégrés à une offre de service (conseil, maintenance, commercialisation...), des « services » de télécommunication se sont industrialisés³.

Une spécialisation industrielle en déclin

Entre 2002 et 2010, le solde commercial des industries manufacturières est passé de +10 à -40 milliards d'euros⁴. Les produits industriels représentent environ 75% des exportations françaises, avec des secteurs dominants (Aéronautique, Matériels de transport hors automobile...), des secteurs sont en déclin (Automobile...) ou sont de longue date en déficit dans la balance commerciale (Textile, Chaussures, Biens d'équipements...).

Les échanges sont pour les deux tiers internes à l'Union européenne, mais le solde négatif s'accroît avec les autres pays de l'UE, notamment l'Allemagne (17 milliards) et la Belgique (9 milliards, 3^{ème} déficit commercial). Le déficit commercial avec la Chine est élevé (27 milliards) mais les exportations vers la Chine et plus généralement vers l'Asie sont en forte hausse et l'écart tend à diminuer.

Une baisse de l'emploi industriel

Le solde est tout aussi négatif en emplois pour l'ensemble de l'industrie comme pour l'industrie manufacturière, même si on y intègre les intérimaires dont la proportion a cru de façon importante. L'industrie a perdu 500.000 emplois entre 2006 et 2011. En 8 ans, l'emploi industriel a chuté de 28,6% en France.

Un autofinancement qui se dégrade, et une rémunération des actionnaires en hausse

Depuis 10 ans, les dividendes ont atteint 9% de la valeur ajoutée pour les sociétés non-financières, ce qui est un taux record. Cette rémunération des actionnaires se fait au détriment du désendettement et du financement interne des entreprises, qui pourrait mieux profiter à l'investissement et aux salariés. Alors que l'économie est en crise, ceci traduit la montrée en puissance du capitalisme financier dans l'actionnariat des sociétés cotées en bourse.

Dans la même période le taux d'autofinancement des sociétés non financières est en baisse constante (de 90 à 65%), ce qui la distingue particulièrement de l'Allemagne où ce taux s'est considérablement amélioré sur la même période dans des proportions inverses.

La part des dépenses de recherche et développement (R&D) est quasi linéaire depuis plusieurs

¹ 10% en 2010 et en 2011, contre 14% en 2002, et plus de 20% au début des années 80 (Eurostat). La baisse est également sensible en volume : 11,5% en 2011 (Alternatives économiques & Rapport Gallois).

² L'industrie manufacturière comptait près de 5 millions d'emplois au début des années 70 (contre 2,65 aujourd'hui) Insee, Dares. Beaucoup d'emplois de services (Agent de sécurité, Restauration, comptabilité...) étaient auparavant comptés comme des emplois industriels et ont été externalisés par les entreprises, comptabilisés dès lors comme des emplois de services aux entreprises, qui ont fortement augmenté sur la même période, dépassant le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière

³ Le présent document traite globalement de l'industrie de biens et équipements et non de l'industrie agro-alimentaire, qui nécessite un traitement spécifique

⁴ Le solde global de la balance commerciale – négatif depuis dix ans - est passé de 52 milliards d'euros en 2010 à 70 milliards en 2011

décennies, entre 2,1 et 2,3% du PIB⁵, dont 1,2% pour la recherche privée. Nous sommes loin des objectifs du traité de Lisbonne (3%) et des efforts consentis dans d'autres pays (Corée du sud, Israël, Finlande, Danemark, Etats-Unis, Allemagne, Japon...) qui sont proches ou supérieurs d'un taux de 3%, et où sont détenus une grande quantité de brevets.

Des Territoires touchés de manière inégale par la désindustrialisation

Les territoires français sont inégaux face à l'impact de la désindustrialisation, avec une France coupée en deux entre la Seine et la Suisse. La France du Nord-est (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardennes, Lorraine, Franche-Comté) subit de plein fouet les fermetures de sites liées au déclin industriel. C'est particulièrement criant pour le secteur de l'automobile et ses sous-traitants. L'Île-de-France est également concernée mais « compense » davantage cette désindustrialisation par l'essor d'autres activités. Les régions de l'ouest au sud sont moins fortement impactées par ce phénomène, notamment parce que l'emploi industriel y était initialement moins important.

Un Euro fort qui pénalise les exportations françaises

Lorsque l'Euro progresse de 10%, les ventes françaises à l'étranger reculent de 9%. L'exact opposé de l'Allemagne où elles y sont totalement insensibles, continuant de progresser... Pour cette raison, la surévaluation de la monnaie européenne depuis 2004, même si elle est moindre depuis 2009, a durablement handicapé les exportations des pays du sud de l'Europe.

⁵ Elles se répartissent environ entre 1 point de PIB de dépense publique, et 1,3 point de dépense privée. Ces dépenses concernent l'industrie dans près de 85% des cas. Particularité française : le nucléaire représente à lui seul 44% de l'effort de recherche dans le secteur de l'énergie (AIE, 2009).

D'où viennent les faiblesses de l'industrie française ?

Le prix du travail, vraie question et mauvaise réponse

L'équation est simpliste : baisser le coût du travail rendrait les entreprises plus compétitives. Cette position est mise en avant par les grands patrons français⁷. Elle a été reprise comme un élément majeur du rapport Gallois, et le gouvernement a implicitement validé cette thèse avec le CICE.

Il faut tout d'abord souligner que la question du coût du travail peut avoir un impact sur les produits de faible valeur ajoutée où la concurrence s'opère directement sur le prix et dont le coût du travail représente une part importante. En revanche cette question est mineure pour des produits à haute valeur ajoutée pour lesquelles la différence de prix se justifie par l'avantage technologique procuré, les services et l'image associés.

La productivité des salariés français reste à un niveau très élevé⁸ et explique en partie les pertes d'emplois dans l'industrie car elle est associée à un fort développement de l'automatisation. Le coût du travail reste inférieur à celui de plusieurs pays d'Europe (notamment l'Italie et l'Espagne). Le coût du travail en Allemagne s'est détaché du peloton européen par une politique agressive et isolée (les réformes Hartz) qui a entraîné une diminution de 11 % des rémunérations salariales entre 2000 et 2007. Mais ceci n'est pas sans poser de sérieux problèmes de précarité au salariat allemand. Par ailleurs, cette politique a été rendue possible car le prix de la vie est moins élevé de l'autre côté du Rhin, notamment en ce qui concerne le prix de l'immobilier qui est resté stable en Allemagne depuis 2000 quand il a augmenté de 130 % en France sur la même période. Le pouvoir d'achat des français est réduit par un prix du logement élevé. Les investissements se sont portés vers cette spéculation immobilière plutôt que vers les entreprises productives.

L'absence de politique économique et sociale coordonnée au niveau européen accentue ces antagonismes alors que la coopération devrait être le maître-mot.

Le prix du travail reflète également un niveau élevé de protection sociale (et sanitaire) dont le rôle d'amortisseur face à la crise a pu être constaté. La fuite en avant vers le moins-disant salarial est une impasse car les entreprises françaises ou européennes ne pourront s'aligner sur des prix de main d'œuvre où la protection sociale est inexistante. La question du financement de la protection sociale de son élargissement et de sa pérennité, mérite un débat qui ne saurait se résumer à une diminution des coûts ou à un simple transfert sur le consommateur quel que soit son niveau de revenu.

Le choix stratégique pour l'économie française réside d'abord dans l'amélioration de la compétitivité hors-coût, qui nécessite un effort important de modernisation de l'appareil productif, tout en le liant à des objectifs écologiques.

Le prix de l'électricité n'est pas déterminant

L'électricité ne pèse que pour 31% de la consommation énergétique finale des entreprises : l'enjeu énergétique pour elles est donc bien plus large que le prix de l'électricité.

Sur la base d'une comparaison internationale historique de long et court terme (10 pays européens, dont France et Allemagne) des données de production industrielle et des données relatives à l'emploi dans l'industrie et dans l'industrie électro-intensive, il n'existe aucune corrélation entre le prix de l'électricité pour les industriels et la dynamique industrielle (emplois ou production). Le prix de

⁷ Regroupés au sein de l'AFEP : Association Françaises des entreprises privées, qui réunit presque tous les patrons du CAC40 et des grandes sociétés françaises

⁸ La productivité horaire d'un français en 2011 était de 57,7 dollars, contre 55,3 dollars pour un Allemand et 44 dollars en moyenne dans les pays de l'OCDE. Source OCDE

l'électricité n'est pas un déterminant significatif de la production industrielle, ni à court terme, ni à long terme⁹.

L'éclatement et le retard du tissu industriel français

Les entreprises françaises sont éclatées entre deux extrêmes : de grandes firmes concentrant de la haute technologie et de nombreuses PME/PMI positionnées majoritairement sur des secteurs à faible technologie (et donc à faible valeur ajoutée).

Le paysage est éclaté : 84% des entreprises françaises ont moins de 10 salariés, contre 60,5% en Allemagne.. La pérennité de ces petites entreprises est notamment fragilisée par les problématiques d'accès au crédit et une relation de subordination entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs. La France manque de PMI-PME de bonne taille et d'Entreprises intermédiaires, qui sont des lieux d'innovation et d'adaptation.

Les plus grosses entreprises françaises (représentant 1% du total des entreprises) représentent 75% du chiffre d'affaires à l'exportation. Le contraste est saisissant avec l'Allemagne où les secteurs de haute et moyenne technologie sont répartis sur une diversité d'entreprises (grands groupes, entreprises intermédiaires, PME de toutes tailles...).

Cet éclatement du tissu industriel français et le jacobinisme de ses institutions pénalisent sa reconversion, alors même que l'enjeu de la transmission des entreprises françaises devient préoccupant avec le vieillissement des dirigeants.

La politique territoriale française reste démunie pour favoriser la montée en gamme technologique et sociale, le regroupement et la reconversion de ces entreprises. Une politique de terrain que l'Etat n'est pas capable de mener, car il est focalisé sur les grands groupes internationaux. C'est l'enjeu de la décentralisation et d'une dynamisation des PMI/PME par une politique d'innovation volontariste sur les territoires.

Une stratégie nationale centralisée mais inefficace

La stratégie des grands programmes de l'Etat centralisé français a appuyé le développement d'entreprises publiques ou privées à partir de commandes régaliennes : le Rafale, l'EPR, le TGV... qui pour des raisons différentes n'ont pas rencontré de perspectives à l'étranger. Les programmes de coopération européenne (Airbus, Ariane) auront eu plus de succès. Les « gros contrats » civils représentent une part non négligeable des exportations industrielles (35 milliards d'euros en 2007, 29 milliards en 2011 pour les seuls pays émergents¹⁰). Cela représente environ un tiers des exportations. La majorité de ces contrats revient à l'aéronautique civil (environ 40%) qui demeure un secteur dynamique. De plus, les exportations d'armement pèsent d'un poids bien discutable.

La spécialisation française sur certaines industries et l'incapacité à construire des partenariats au niveau européen et international conduisent à l'isolement. L'exemple de PSA est représentatif de cette cornerisation industrielle des grandes sociétés françaises. La spécialisation internationale française repose sur un nombre restreint de firmes et de produits qui se sont peu renouvelés au fil des années. Airbus en est le contre-exemple car l'entreprise résulte d'une stratégie de collaboration européenne.

Des entreprises peuvent se positionner sur des secteurs exportateurs tout en répondant à l'enjeu de la transition énergétique : Trains, métros et tramways, énergies renouvelables et efficacité énergétique, l'automobile du futur adaptée à de nouvelles pratiques dans les déplacements... il faut pour cela que les entreprises soient positionnées sur la chaîne de valeur de ces filières, et portées par une stratégie européenne de développement et d'innovation.

⁹ A ce sujet, voir la note complète réalisée par la commission Energie d'EELV : Prix de l'électricité et industrie
<http://energie.eelv.fr/prix-de-lelectricite-et-lindustrie/>

¹⁰ http://www.tresor.economie.gouv.fr/4723_les-grands-contrats-de-biens-dequipement-civils-conclus-dans-les-pays-emergents-en-2011

Les difficultés de l'industrie française sont également renforcées par des problèmes qui touchent plus globalement le modèle économique et social français.

Un rapport distant à l'innovation et une impulsion publique mal ciblée

Le tissu industriel français est davantage tourné vers l'optimisation de techniques existantes que sur les ruptures technologiques. Plusieurs facteurs y concourent : la tradition de grands programmes impulsés par l'Etat, dont l'objectif ne peut être que de généraliser une technologie nécessairement identifiée ; une faible culture du risque chez les investisseurs et les décideurs, qui ne tolèrent pas l'échec comme les milieux professionnels anglo-saxons savent le faire ; et la marginalisation de la formation par la recherche au profit de l'enseignement en école, notamment d'ingénieur. Ce modèle français de développement industriel s'est avéré très efficace dans un contexte de rattrapage économique comme celui de l'après-guerre ; mais il a trouvé ses limites avec l'accélération des mutations technologiques et la concurrence de pays engagées à leur tour dans le rattrapage des économies les plus développées.

Le positionnement sur des produits à fort contenu innovant est un des moyens de conserver un tissu industriel vigoureux dans un contexte de coûts relativement élevés. Il est désormais admis que les capacités réelles d'innovation se sont progressivement déplacées des laboratoires et bureaux des grands groupes vers les PME, voire les TPE, ou même à l'échelle des individus dans certains secteurs comme le numérique. Pourtant, les politiques publiques s'inscrivent encore dans le modèle de grands projets industriels choisis à l'échelle nationale, dans lesquels les PME et les laboratoires publics sont mis au service d'un grand groupe. La dernière illustration en date a été la création en 2010 d'instituts de recherche technologique (IRT) (enveloppe totale: 2 milliards €) dans le cadre des « investissements d'avenir » du « grand emprunt Sarkozy », qui a fait suite aux pôles de compétitivité, qui ont eux aussi drainé 2 milliards € environ depuis leur mise en place en 2005. Plus coûteux encore, le CIR est de fait la première niche fiscale de France, avec ses 4 à 5 milliards € annuels (soit plus de 15% de la dépense de R&D privée injectés depuis 2008). Or, malgré ces apports de fonds considérables, la part privée de la R&D stagne depuis plus de 10 ans autour de 1,2% du PIB. De toute évidence, les mécanismes de soutien à l'innovation ont un rendement sans aucun rapport à leur coût, exorbitant.

L'insuffisance du dialogue social

La culture du dialogue et de la responsabilité sociale est marquée en France par l'âpreté des relations voire le conflit. Les relations sociales sont régies essentiellement par la loi et la réglementation. A titre de comparaison, les syndicalistes allemands sont représentés et influents au Conseil de surveillance de grandes entreprises et participent activement à la stratégie des entreprises. Le dialogue social doit être conçu comme un instrument de la vitalité économique et sociale du pays, et non comme une contrainte.

Une fiscalité brouillonne et inadaptée aux enjeux écologiques

Aujourd'hui, se sont accumulées plus de 500 "niches" fiscales (ou cas d'exonération), qui favorisent les entreprises ayant les moyens de se payer les conseils de spécialistes de "l'optimisation fiscale". C'est pourquoi, si la plupart des PME-TPE, et même ETI payent leur impôt sur les sociétés au taux normal de 33%, les grandes entreprises payent elles en moyenne 8% sur leurs bénéfices, certaines n'en payent que 3% et d'autres pas du tout d'impôt sur les sociétés. Il y a donc une concurrence déloyale de la part des gros groupes vis à vis des PME, à cause de cette inégalité devant l'impôt. Par ailleurs, la France occupe une place peu flatteuse en termes de fiscalité écologique. Elle se situe au 21^{ème} rang européen au regard du poids de sa fiscalité écologique dans le PIB, et au 26^{ème} rang si on compare son poids à la totalité des recettes fiscales¹¹. Cette situation retarde la reconversion écologique de l'économie.

Les collectivités territoriales ne disposent pas de fiscalité dynamique. Les régions sont compétentes sur le développement économique, mais ne perçoivent aucune fiscalité en lien avec les politiques qu'elles pourraient mener sur les territoires pour renforcer les PME et développer l'innovation.

¹¹ source Eurostat

Les crédits d'impôts, enfin, ne produisent pas d'effet significatif. L'argent du Crédit Impôt Recherche n'a pas permis de faire décoller l'effort de recherche et développement. Il a profité essentiellement aux grandes entreprises qui n'en avaient pas un besoin vital, alors que l'effort de R&D doit soutenir en priorité les PME et les ETI. Le CICE, en saupoudrant largement toutes sortes d'entreprises, permet une rentrée d'argent indistincte pour les grands groupes et les PME, l'industrie ou les services, sans ciblage d'activité ou de secteurs stratégiques. C'est une manne financière qui va se diluer dans l'économie et dont les effets seront invérifiables ou invisibles.

Des mesures de relance, comme la prime à la casse pour les automobiles, s'avèrent contre-productives d'un point de vue écologique puisque la mise au rebut de véhicules non amortis est insensé d'un point de vue énergétique et économique, mais aussi parce qu'elles ont « dopé » artificiellement un marché qui s'est ensuite fortement rétracté dès que la prime s'est arrêtée. Pendant ce temps, les investissements nécessaires n'auront pas été réalisés.

Quels sont les atouts pour rebondir ?

Pour sortir d'une stratégie défensive, l'industrie française dispose d'atouts importants :

- Un système éducatif généraliste et un personnel d'ingénieurs performants, qui pourraient être réorientés des grands programmes nationaux vers une mise en place transversale et décentralisée des politiques d'innovation.
- Un réseau d'entreprises pilotes qui se sont développées - souvent à contre-courant du modèle français – en axant leur réussite sur l'innovation technologique et sociale.
- Une demande qui peut être impulsée fortement au niveau national et européen pour répondre à l'enjeu de la transition énergétique.

La transition industrielle écologiste

La maturité des idées écologiques nous impose désormais d'envisager le déploiement de nos politiques à grande échelle, de revendiquer la substitution de vieilles industries par de nouvelles productions, de nouvelles ambitions au service de la transformation écologique et sociale de l'économie.

Ceci entraîne que nous devons articuler notre réflexion entre global et local, mettre en symbiose plus qu'en opposition, le « Small is beautiful » et les unités de grande taille, revendiquer et organiser la complémentarité des échelles comme des formes économiques dans les territoires.

Le constat des problèmes sociaux et économiques posés par la désindustrialisation dans le contexte de la globalisation économique et de la crise écologique est aujourd'hui assez largement partagé. Toutefois cette aspiration à relocaliser l'économie réelle et à la développer selon les axes d'un développement soutenable ne pourra se réaliser uniquement dans un cadre national. La grande majorité des échanges et des concurrences reste interne à l'Union européenne et c'est bien à ce niveau, avec une politique assumée et coordonnée, que doit être défini un cadre qui sera cohérent avec une stratégie nationale, et soutenu sur les territoires.

Symbole d'un appareil productif vieillissant, les entreprises françaises investissent insuffisamment et dans des domaines qui sont de faible intensité technologique. La démographie vieillissante de l'emploi industriel nécessite également de penser la transition et les programmes de formation, ainsi que la revalorisation des professions et des carrières.

L'industrie du XXIème siècle doit être celle d'un écodéveloppement - dépassant le stade du greenwashing des anciennes industries - pour gérer des flux circulaires et non des gaspillages, limiter la consommation d'énergie et les émissions de carbone, relocaliser les activités sur les territoires, diminuer les prélèvements de ressources et l'impact environnemental des productions, assurer une qualité de vie au travail pour les salariés au plan sanitaire et social.

Un effort important de rattrapage doit être consenti pour développer de réelles filières d'avenir, porteuses d'un développement planétaire soutenable :

- Les énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique
- Les transports collectifs et les mobilités de demain (évolution de la voiture individuelle)
- Le bâtiment performant et les éco matériaux
- La chimie verte, substitut au pétrole
- L'économie du recyclage et de la réparation

en sont les premiers exemples.

Mais il s'agit plus globalement d'écologiser l'économie. En renforçant les capacités dynamiques des PME et des ETI, en décentralisant l'initiative et le suivi près des bassins économiques et académiques ou encore en développant la démocratie dans l'entreprise.

Les huit propositions ci-dessous n'épuisent pas le sujet mais cadrent globalement notre approche.

1 – Une politique territorialisée de soutien aux entreprises

Les régions une partie des compétences en matière de développement économique, de formation, de soutien à l'innovation. Elles sont légitimes pour être chefs de file stratégiques. Les villes et agglomérations sont compétentes sur l'accueil des entreprises en matière foncière, d'infrastructures et de services. Elles sont incontournables pour les entreprises et les salariés en tant qu'échelon de proximité.

Ces compétences doivent être clarifiées et mieux associées pour que les collectivités soient en mesure de piloter et coordonner les politiques publiques selon trois axes :

- Assurer l'accès au financement des entreprises locales, par la présence de conseillers experts accessibles sur l'ensemble du territoire régional, en cohérence avec les débouchés et la main d'oeuvre des différents bassins de vie et d'activité. Ces conseillers feront le lien avec les banques privées mais aussi avec la BPI, et accompagneront les entreprises pendant leurs premières années d'existence ou de croissance.
- Accompagner les choix stratégiques des entreprises, en les incitant à prendre en compte leur contexte et débouchés locaux, mais aussi leur positionnement global pour faciliter leur éventuelle diversification ou reconversion. Les régions doivent également être en mesure de conseiller, voire d'encadrer, la transmission des entreprises, auprès de la famille, d'un repreneur externe, mais aussi par les salariés.
- Lier les politiques de développement économique, de formation professionnelle et de retour à l'emploi. La région est compétente pour rendre cohérente la carte des formations avec les besoins émergents, à la fois sur les filières courtes nécessitant un accompagnement de mener des politiques convergentes sur l'offre et la demande en proximité, et sur les chaînes de valeur globalisées qui impliquent un positionnement stratégique s'appuyant sur un soutien appuyé à l'innovation.

Dans ses objectifs et ses choix, la banque publique d'investissement doit devenir le levier réellement décentralisé de la transformation écologique en finançant la mutation industrielle des territoires.

2 – Une fiscalité juste et écologique

La fiscalité est l'un des outils les plus simples et les plus efficaces pour orienter une politique économique. Aujourd'hui trois réformes sont essentielles pour assurer un cadre stable et constructifs à l'ensemble des entreprises françaises.

- Mettre en place une fiscalité progressive de façon égalitaire entre toutes les entreprises. Il est inacceptable d'un point de vue démocratique que l'Etat « finance » les grandes entreprises au détriment des petites. C'est aussi une erreur économique grave, qui grève les véritables créateurs d'activité et d'emploi. Développer, avec les parties prenantes, une fiscalité écologique permettant d'accompagner les entreprises vers un mode de production durable et relocalisé. Cette nouvelle fiscalité, à implémenter graduellement dans le temps, sera l'occasion (comme en Allemagne par exemple) de créer des opportunités entrepreneuriales, et d'assurer une conversion douce vers la troisième révolution industrielle.
- Relocaliser une partie de la fiscalité, pour donner aux collectivités territoriales (les régions en tête) les moyens de leurs politiques publiques. Par exemple, transformer la fiscalité locale indirecte en fiscalité locale directe, en toute transparence pour les contribuables.

3 – Le soutien à l'innovation pour soutenir la montée en gamme

L'innovation ne réside pas seulement dans la rupture technologique : elle peut tout aussi bien être organisationnelle ou sociale. Décarboner les productions, économiser l'énergie des process industriels, limiter l'utilisation des ressources, supprimer les gestes traumatisants, améliorer le design des produits, trouver de nouveaux modèles financiers... En s'engageant dans la voie de l'innovation, l'entreprise peut à la fois améliorer des performances et s'ouvrir de nouveaux marchés, tout en répondant à des objectifs d'intérêt général.

L'aide publique à l'innovation peut à la fois gagner en efficacité et être moins coûteuse pour les budgets de l'Etat et des collectivités. Pour cela, elle doit se focaliser sur les PME/TPE, donner la priorité à des filières stratégiques, et intégrer de manière poussée les questions d'emplois, notamment le nombre de docteurs présents dans le personnel. Ces 3 axes permettent de définir la nécessaire évolution du CIR, qui doit être plafonné à un montant fixe et être modulé selon des critères sociaux et la pertinence environnementale et/ou sociétale des projets développés. Le système du crédit d'impôt ne doit représenter qu'une part limitée de l'effort de soutien à la R&D privée, et être complété par des mécanismes traditionnels de financement, ainsi que des appels à innovation débouchant sur l'obtention de prix et/ou de commandes garanties.

Les efforts consentis dans le cadre des investissements d'avenir doivent se concentrer sur des filières stratégiques définies et appuyer des pôles de compétitivité en nombre limité, régulièrement

évalués, et qui ne négligent pas la phase délicate du développement industriel et de la mise sur le marché. Cet effort ciblé doit être coordonné au niveau européen pour avoir du sens (voir proposition 8). Ce modèle s'applique à la production globalisée de haute technologie où la relocalisation des activités repose sur l'incrémentation de capacités industrielles définies dans la chaîne de valeur.

Les entreprises, et notamment les PME doivent être encouragées à exploiter les brevets issus de la recherche publique. Il importe cependant de soutenir le développement des licences publiques, notamment (mais pas uniquement) dans les secteurs des TIC.

Au-delà des aides aux projets existants, des politiques volontaristes doivent aussi servir à en faire émerger d'autres, audacieux et imaginatifs. Pour rapprocher les initiatives privées des découvertes, il faut bien sûr encourager la création d'entreprises par des chercheurs, mais surtout créer une culture commune aux deux mondes, notamment en faisant de la formation par (et non "pour") la recherche un outil central de la formation des cadres, comme elle l'est dans toutes les autres économies avancées.

Enfin, l'Etat doit impérativement maintenir un soutien puissant à la recherche fondamentale publique, en cessant de privilégier outrancièrement le financement sur appel à projet, qui est un véritable frein à la créativité. L'effort de formation généraliste de la jeunesse doit être maintenu.

4 – Soutenir la démocratie sociale et la Responsabilité sociale des entreprises

L'innovation n'est pas que technologique, elle est également sociale, et cette dernière doit aussi être encouragée. Les reportings demandés aux entreprises dans le cadre de la RSE doivent être le moyen d'une véritable transparence et donc d'une confiance entre les producteurs et consommateurs. Ils doivent être enrichis (conditions de travail, origine des matières premières, impact environnemental et santé, etc) et faire l'objet de contrôles et certifications, accessibles à touTEs.

Les modes alternatifs de gouvernance doivent également être diffusés plus largement : les SCOOP, les entreprises mutualistes, les associations, etc. Pour que les salariés, consommateurs, mais aussi créateurs d'entreprise fassent leur choix en connaissance de cause.

Enfin, il est essentiel que toute fermeture d'entreprise ou restructuration d'une activité, offre la possibilité d'un autre mode de fonctionnement, en permettant aux salariés de faire une offre de reprise.

La participation des salariés à la gouvernance des entreprises est à encourager pour des raisons évidentes de renforcement de la démocratie dans l'entreprise, mais c'est aussi parce que l'association des salariés aux choix de l'entreprise rééquilibre le poids de la finance et conduit à une meilleure efficacité dans les choix de management.

Le dialogue social est aussi un des leviers de l'anticipation, il permet de discuter des perspectives d'activités et d'emploi au sein d'une entreprise et plus largement d'un territoire. Il rend donc possible des mesures de transitions en amont et des transitions sociales co-construites.

5 – Accompagner l'évolution professionnelle, Former vers les métiers de l'industrie verte

Une stratégie industrielle doit s'accompagner d'une stratégie de la formation à ses métiers qui fait face à un double enjeu : anticiper les compétences requises pour les emplois industriels de demain (et, dans certains cas, déjà d'aujourd'hui) tout en revalorisant les formations vers ces emplois, notamment les emplois manuels.

La reconversion écologique de notre industrie (dans des secteurs en crise et / ou stratégiques comme l'automobile, la sidérurgie, l'aéronautique, la navale, etc) représente une opportunité de nouvelles carrières d'avenir. Leur identification et traduction en formations professionnalisantes doit se faire grâce à des discussions multilatérales entre entreprises (salariés comme patrons), chercheurs et inventeurs, formateurs, et pouvoir publics. Ces discussions, doivent à la fois être en cohérence avec le temps entrepreneurial mais aussi s'organiser par secteur d'activité et bassin de vie.

Réorienter l'usage de certaines de nos infrastructures, favoriser la requalification des salariés pour leur éviter le chômage, développer de nouvelles compétences tout en conservant les savoir-faire de

nos ouvriers ; cela est au cœur de la transformation écologique et sociale de l'économie industrielle. Mais la création d'emplois n'est pas un argument suffisant pour donner envie aux plus jeunes (et même aux moins jeunes) de s'orienter vers les filières industrielles. Une industrie plus respectueuse de l'environnement et de l'humain dans ses processus et ses finalités est l'occasion d'attirer un public large, choisissant de s'engager dans un métier parce que celui-ci lui renverra une image plus valorisante, une image de métier d'avenir. Développer l'orientation scolaire et professionnelle vers les métiers de l'industrie et communiquer positivement sur ces métiers, doit être une priorité des pouvoirs publics, pour répondre aux futurs besoins d'une France réindustrialisée.

6 – Intégrer l'économie circulaire dans les choix de développement

Les contraintes financières, énergétiques, de chômage de masse... doivent nous conduire à concevoir un mode de production renouvelé, plus moderne, plus en adéquation avec la société du XXI^{ème} siècle. De nouvelles activités sont à créer de toutes pièces, comme le recyclage, la construction écologique, l'agriculture de proximité, etc. Ce sont à la fois des technologies à découvrir (comme le recyclage propre des terres rares), à développer (la collecte et le tri des déchets), à promouvoir (réparer plutôt que jeter) ; mais aussi des infrastructures et des politiques des territoires à transformer, en mettant en place les transports pour la livraison continue de produits alimentaires locaux, l'arrêt de l'artificialisation des sols, la dépollution et revalorisation de friches industrielles polluées, etc.

C'est enfin s'assurer que tous les territoires, même les moins peuplés, auront les moyens de cette économie circulaire, qui relocalisera la production et réparation des biens de consommation courante.

C'est pourquoi nous devons encourager l'économie circulaire sous toutes ses formes : rationalisation et recyclage des flux (écologie industrielle), conception globale des produits du berceau au berceau – en s'appuyant sur l'Analyse du cycle de vie (éco-conception), ou encore les systèmes intégrés de production à petite échelle (Fab Lab).

Le développement de nouvelles capacités de production industrielle locales grâce aux procédés de « 3D Printing », générateur de travail qualifié et de fabrication flexible, doit aussi être encouragé.

L'économie de fonctionnalité – qui allie services et productions en mutualisant les biens (les photocopieurs aujourd'hui, demain les voitures ?) peut également participer également à cette rationalité économique et écologique. Dans un monde où les matières premières deviennent plus chères et où les déchets surabondent, les modèles économiques basés sur "l'usage" (locations...) constituent une incitation à allonger la durée de vie des produits. Outre la lutte contre l'obsolescence programmée, un autre avantage réside dans le tissage d'un lien permanent entre le producteur et le consommateur, permettant ainsi la création d'emplois (notamment de maintenance) peu qualifiés et non délocalisables. La transition vers ce modèle sera bénéfique pour les industries françaises, tant du point de vue de la sécurisation à long terme de leurs profits que de leur positionnement stratégique face aux questions environnementales.

La législation et la réglementation doivent encourager ces tendances par des garde-fous clairs remettant en cause l'obsolescence programmée des produits.

7 – Pour changer de modèle : un fonds de reconversion industrielle

La logique des plans sociaux a jusqu'ici prévalu. L'initiative revient à l'entreprise et les fonds publics absorbent en grande partie les conséquences sociales, sanitaires et environnementales liées aux fermetures de sites. Les salariés sont livrés à un désarroi économique et personnel.

Ce modèle est adossé historiquement à un modèle de pleine production et de plein emploi.

La troisième révolution industrielle en cours nécessite d'accompagner la transformation des secteurs en déclin. Il s'agit de reconverter des sites et des équipements, de préserver des savoir-faire et des équipes. Ceci nécessite un investissement important en termes d'innovation, de formation et d'outils de production, qui dépasse les divisions classiques des branches industrielles. Cet investissement doit être mené en amont, au lieu de la pratique qui consiste à réagir a posteriori et dans l'urgence.

Pour financer les projets de la transition écologique, un fonds spécifique – éventuellement confié à la BPI - pourra être alimenté par les entreprises qui procèdent à des restructurations et des fermetures de sites sur les territoires, et abondé par l'Etat et les collectivités.

8 - Une stratégie européenne de filières, pour réussir la transition écologique

Réussir la transition écologique est un objectif global, et l'Europe a une taille politique et économique qui devrait lui permettre d'infléchir le cours des événements. Hélas, les gouvernements européens se refusent à mettre en place une réelle politique économique et sociale commune.

C'est pourtant en ayant une ambition et un pilotage global de l'Union européenne qu'il serait possible de répondre au défi de la transition écologique et de sa déclinaison industrielle.

L'Europe est un gisement important d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Les modes de déplacements doivent y être repensés et coordonnés. Les filières de la transition écologique peuvent être un gisement d'emplois considérable¹².

Un accès qualifié au marché européen¹³ de l'énergie permettrait de dresser les conditions nécessaires vers une économie répondant aux enjeux climatiques et de transition énergétique, en créant des emplois.

Par ailleurs, les stratégies industrielles qui ont réussi reposent sur une coopération transnationale et sur la maîtrise de technologies clés. Cette recette pourrait s'appliquer pour les filières de la transition écologique à haute technologie : énergies renouvelables, nouvelles mobilités, efficacité énergétique,... nécessitent des projets européens de type Airbus pour se développer et créer en Europe des filières performantes créatrices d'emplois.

¹² Voir par exemple le rapport de Philippe Quirion pour le WWF « -30% de CO2 = 684.000 emplois. L'équation gagnante pour la France » (2008), ou le rapport de Syndex pour le groupe des travailleurs du Comité économique et social européen « Une politique industrielle bas-carbone comme voie de sortie de crise » (2011).

¹³ L'accès qualifié au marché oblige toutes les entreprises à respecter les mêmes critères, quelle que soit leur localisation. Elle n'est pas une mesure protectionniste puisqu'elle ne discrimine aucun pays et impose un cahier des charges commun à toutes les entreprises qui veulent vendre leurs produits sur le marché européen. C'est déjà le cas de la directive Reach. Un critère « carbone » obligerait ainsi les entreprises du monde entier voulant vendre leurs produits sur le sol européen à respecter des objectifs climatiques, qu'elles soient européennes ou non.

Pour aller plus loin

Des exemples de transitions industrielles

AMIENS – La reconversion du site Mersen

<http://entrepreneur.lesechos.fr/entreprise/regions/picardie/0201345446171-mersen-acheve-la-reconversion-de-son-site-d-amiens-113063.php>

VENISSIEUX – La reconversion du site Bosch

http://www.alternatives-economiques.fr/bosch-venissieux--une-reconversion-reussie_fr_art_1143_58507.html
<http://www.latribune.fr/regions/rhone-alpes/20130128trib000745381/solaire-l-usine-de-bosch-venissieux-s-apprete-a-tourner-a-plein-regime-.html>

NEVERS – Le rebond de l'entreprise Selni

http://www.lesechos.fr/18/04/2012/lesechos.fr/0202017462306_selni--pme-de-nevers--decroche-une-commande-geante-en-turquie.htm
<http://ci.tf1.fr/economie/entreprise/quand-une-pme-francaise-ravis-un-marche-a-un-concurrent-chinois-7174068.html>

LE HAVRE, La transformation de Hisa en SCOP

<http://blog.claudetaleb.fr/post/2012/11/30/la-pme-hisa-se-tranforme-en-scop-pour-se-developper-en-misant-dabord-sur-les-hommes-et-les-femmes-qui-y-travaillent#more-1918>
http://www.lesechos.fr/economie-politique/regions/h_normandie/0202437317383-le-bureau-d-etudes-hisa-se-transforme-en-societe-cooperative-521521.php

Références

Le rapport Gallois

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_de_louis_gallois_sur_la_competitivite_0.pdf

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/le-pacte-national-pour-la-croissance-la-competitivite-et-l-emploi>

Etats généraux de l'industrie et conférence nationale de l'industrie

<http://www.industrie.gouv.fr/egi/>

Note de la fondation Copernic « En finir avec la Compétitivité »

<http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article789>

Cahier Lasaire. Réindustrialiser, quelle méthode ?

http://www.lasaire.net/upload/file/cahier%20n-47_industrie.pdf

Vivre mieux, Le projet des écologistes

<http://eelv.fr/le-projet-2012-definitif/>

Une politique industrielle bas-carbone comme voie de sortie de crise

<http://www.syndex.fr/Europe-International/actualite-europe-international/Industrie-europeenne>

-30% de CO₂ = 684.000 emplois. L'équation gagnante pour la France

http://www.wwf.fr/pdf/Rapport_WWF_REDUCION_GES.pdf

Europe écologie – Les Verts

<http://eelv.fr>

commission Economie – Social – Services publics

<http://economie.eelv.fr>